

TOUS DASTRIEURS !

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ DASTRI
2018



TOUS DASTRIEURS, POUR UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE



VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS

03 les faits et les chiffres clés

04 message du président

05 message de la déléguée générale

PREMIÈRE PARTIE

06 un enjeu de santé publique

DEUXIÈME PARTIE

16 trier, collecter, traiter

TROISIÈME PARTIE

30 sensibiliser, dialoguer, convaincre

40 l'équipe et la gouvernance

42 données financières 2018

43 glossaire

DASTRI : L'ANIMATEUR D'UNE FILIÈRE À LA CROISÉE D'ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

- Un corpus législatif et réglementaire où les références au Code de la santé publique prédominent versus celles relevant du Code de l'environnement,
- Le ministère des Solidarités et de la Santé et celui de la Transition écologique et solidaire au nombre de ses tutelles,
- L'élimination des déchets collectés, et non leur

transformation en matière première secondaire, comme c'est le cas pour la plupart des autres filières de matériaux,

- Des objectifs de montée en puissance du taux de collecte très rapide, comparés à ceux fixés aux autres éco-organismes, tout converge pour signifier le caractère atypique de l'éco-organisme et son positionnement à la croisée des enjeux de santé et d'environnement.

Association de droit privé à but non lucratif, DASTRI est financé à 100 % par les industries de santé, sans aucune répercussion pour ses bénéficiaires, et a pour mission d'apporter une solution simple et sécurisée aux personnes qui produisent des déchets de soins perforants à domicile.



FÉVRIER 2018

DASTRI rencontre les parties prenantes de la filière dans 5 territoires ultramarins.



MARS 2018

Lancement d'un nouveau format de boîtes à aiguilles DASTRI. L'ouverture de la BAA 1,5 L est spécialement conçue pour stocker les applicateurs des capteurs de glycémie en continu.



JUILLET 2018

Début du premier contrôle de DASTRI par la Cour des Comptes. Son rapport est attendu en mai 2019.



SEPTEMBRE 2018

5^e enquête Ifop-DASTRI auprès des patients en auto-traitement et des pharmaciens. Depuis 2014, ce baromètre permet de mesurer l'évolution des comportements.



SEPTEMBRE- NOVEMBRE 2018

3^e opération de déstockage des pompes patchs OmniPod®, réalisée par DASTRI hors agrément. En 2018, trois opérations de déstockage ont permis de recycler près de 2 millions de piles !



OCTOBRE- NOVEMBRE 2018

DASTRI donne la parole aux représentants de ses parties prenantes dans les territoires. L'enjeu : dialoguer sur le fonctionnement de la filière en local et adapter les plans d'action.



59

Nombre d'adhérents de DASTRI au 31.12.2018. À sa création, l'éco-organisme comptait seulement 33 adhérents. Une progression sensible (+ 79 %) qui témoigne des transformations de ce secteur d'activité.



2,5 MILLIONS

Nombre de boîtes à aiguilles distribuées par DASTRI aux pharmacies en 2018. Un nouveau record, puisque ce chiffre est en progression de 4 % par rapport aux 2,4 millions livrées en 2017. Le nombre de commandes des pharmacies augmente de son côté de plus de 14 % (35 490 versus 31 000 en 2017). Soit une moyenne de 3 000 commandes par mois. En six ans, DASTRI a fabriqué et livré au réseau officinal 12 162 090 boîtes.



17 930

Nombre de points de collecte inscrits dans le réseau DASTRI au 31.12.2018. Soit 16 722 pharmacies, 1 132 déchetteries et bornes en collectivités locales et 76 autres points de collecte : camions de collecte itinérante, PUI...



71 391

Nombre d'enlèvements dans les points de collecte réalisés en 2018 par les 20 opérateurs de DASTRI, soit une moyenne de 6 000 enlèvements par mois.



83 %

Taux de collecte 2018, rapporté au gisement estimé, en moyenne France. Une progression de + 2 points par rapport à 2017, malgré un début d'année difficile lié à l'arrivée de nouveaux produits, et un résultat contrasté selon les territoires : 85 % en métropole, 49 % en outremer.

À l'heure où la France va débattre de deux projets de loi structurants - « Ma santé 2022 », relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé d'une part et le projet de loi « Pour une économie circulaire et une meilleure gestion des déchets » d'autre part -, il est intéressant de s'interroger sur la façon dont la filière REP DASTRI pourrait concilier au mieux Santé et Environnement. Les deux dimensions sont en effet intimement liées et cette filière REP atypique conçue, à l'origine, à la demande des collectivités locales pour garantir la sécurité de leurs agents et répondre aux attentes de leurs administrés, s'inscrit précisément à la croisée d'enjeux de santé et d'environnement, dans un contexte qui connaît de profondes transformations.

Vieillesse de la population, montée en puissance des maladies chroniques - notamment du diabète -, virage ambulatoire, incitation à la prévention et aux diagnostics versus médecine curative : autant de tendances de fond qui vont se traduire dans les prochaines décennies par une forte augmentation du nombre de patients en auto-traitement et d'utilisateurs d'autotests.

Dans le même temps, les dispositifs médicaux connaissent une véritable révolution. Chaque jour apparaissent de nouveaux dispositifs innovants et complexes, issus d'une rupture de technologie. Ils améliorent la gestion de la pathologie, apportent un vrai confort de vie aux patients, mais constituent un réel défi en termes de gestion du déchet généré après utilisation. Comment prendre en charge de manière sécurisée du point de vue sanitaire, rationnelle du point de vue environnemental et optimisée du point de vue économique la fin de vie d'un dispositif médical associant perforant, composant électronique et piles non aisément séparables par le patient ?

Quant au patient-citoyen ou au citoyen-patient, dont la sensibilisation à la préservation des ressources et à l'économie circulaire augmente, il est en droit de se poser des questions sur les caractéristiques environnementales du dispositif de collecte et de traitement de ses déchets de soins.

Grâce à l'engagement des entreprises et à l'implication de l'équipe DASTRI, la filière fonctionne bien et satisfait aux objectifs qui lui ont été assignés. Les conclusions de l'audit réalisé en 2018, comme prévu dans le cahier des charges de l'éco-organisme, en témoignent.

Dépasser les injonctions contradictoires, induites par le cadre juridique dans lequel opère aujourd'hui la filière, permettra demain de concilier mieux encore Santé et Environnement dans le contexte des transformations anticipées.

Grands groupes ou PME, fabricants de dispositifs médicaux ou de médicaments, souvent filiales de groupes dont les sociétés mères sont basées hors de l'Hexagone, les adhérents membres du collectif DASTRI inventent ensemble depuis 2013, à l'échelle du territoire français, un système unique, sans équivalent en Europe et dans le monde.

«
Mieux concilier
Santé et
Environnement,
un vrai défi
dans un contexte
d'injonctions
parfois
contradictoires
»



«
Pragmatisme,
performance
et prospective
guident l'action
de l'éco-organisme
au service de
ses adhérents
et des patients
»

Tous Dastrieurs ! Fidèle à son ambition - faire de chaque patient en auto-traitement, de chaque utilisateur d'autotest et de toutes les parties prenantes qui les entourent des contributeurs actifs au dispositif de collecte et de traitement des déchets de soins perforants - DASTRI a su faire preuve de pragmatisme en 2018 :

- dans une logique de « service au patient » et de « service aux adhérents » DASTRI a complété la gamme de boîtes à aiguilles qu'il met gratuitement à disposition. Il existe désormais une boîte adaptée aux situations de déplacement des patients et aux dispositifs médicaux innovants commercialisés par les adhérents.

- l'éco-organisme a poursuivi le renforcement de son réseau de points de collecte dans les territoires prioritaires. Gage de proximité, de simplicité et d'efficacité, le réseau de collecte DASTRI, essentiellement composé de pharmacies, a quadruplé en cinq ans (18 000 points versus 4 516 confirmés fin 2013), sans impact sur le budget global de fonctionnement.

- conscient que le bon geste de tri n'est jamais un acquis, l'éco-organisme a intensifié et diversifié ses actions de sensibilisation. Le mot d'ordre : dialoguer pour convaincre. Réseaux sociaux, supports de communication conçus clés en mains pour les collectivités locales, animations à l'intention des collaborateurs des adhérents, événements permettant de rencontrer les différents acteurs, partenariats avec les associations de patients, rendez-vous annuel institutionnalisés pour donner la parole aux territoires : le travail de conviction poursuivi par DASTRI est multicanal et multicanal.

Résultat : un taux de collecte en progression constante décorrélé du montant des contributions qui baisse de 15 % en 6 ans.

Être engagé au quotidien dans l'amélioration continue du fonctionnement de la filière impose cependant également de s'intéresser à son environnement et aux évolutions sociétales, technologiques et juridiques susceptibles d'impacter la filière :

- révision de la norme 23907 concernant les emballages pour objets perforants par l'International Standardization Organisation (ISO),

- standardization request de la Commission Européenne concernant la sécurisation des dispositifs médicaux,

- première mondiale concernant le recyclage du polypropylène des emballages pour objets perforants après prétraitement par désinfection,

Autant d'évolutions que l'éco-organisme se doit de suivre et d'anticiper pour éclairer ses entreprises et leur permettre de mieux se positionner.

L'éco-organisme a ainsi initié en 2018 une démarche de réflexion prospective à laquelle plus de 40 représentants de toutes les parties prenantes ont déjà contribué et prévoit de participer à l'organisation d'un Forum international sur les filières REP avec le Global Product Stewardship Council début juillet 2019 à Paris.



PHARMACIEN DASTRIEUR

JE REMETS UNE
MINI-BOÎTE DASTRI
 LORS DE LA VENTE
 D'UN AUTOTEST VIH ”

DASTRI

PREMIÈRE PARTIE

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La filière DASTRI a été conçue pour répondre à un enjeu de santé publique : détourner du flux des déchets ménagers, pour la sécurité de tous, les DASRI perforants des patients en auto-traitement. Bénéficiaires, réglementation applicable, mode de traitement, tout en témoigne. Mais aujourd'hui, de nouveaux défis se font jour : comment concilier enjeux de santé publique et enjeux environnementaux ? Comment prendre en charge, de façon lisible pour les patients et optimisée pour les entreprises, les dispositifs médicaux complexes en fin de vie ?

DASTRI



Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT

- Article L541-10 du Code de l'environnement, modifié par l'Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art. 8 et la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Article L541-10-2 du Code de l'environnement, modifié par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Article 30 du projet de loi de finances pour 2009, qui introduit des dispositions inscrites désormais dans l'article L.4211-2-1 du Code de la santé publique
- Article 187 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2
- Article L.4211-2-1 du Code de la santé publique modifié par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies
- Arrêté du 1^{er} février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activité de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique
- Décret du 2 juillet 2014 relatif aux contrôles périodiques et aux sanctions prévus à l'article L.541-10 du Code de l'environnement
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto traitement à la production de déchets d'activité de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic en application des articles L. 4211-2-1 et R. 1335-8-7 à R. 1335-8-11 du Code de la santé publique et de l'article L. 541-10 du code de l'environnement, publié au JORF n°0217 du 17 septembre 2016
- Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du Code de la santé publique
- Arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément de l'Éco-organisme DASTRI pour la période de 2017 à 2022
- Arrêté du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activité de soins à risque infectieux perforants

1• Une filière à la croisée d'enjeux de santé et d'environnement

Santé et environnement sont intimement liés. La filière REP DASRI en est l'incarnation.

Un enjeu de santé publique

À l'origine, c'est un enjeu de santé publique qui a prévalu dans la création de cette nouvelle filière à Responsabilité Élargie du Producteur, vingt ans après l'émergence des premières filières REP. Les collectivités locales, responsables de la collecte des déchets ménagers et de la sécurité de leurs agents, ont souhaité que soit instauré, à l'échelle nationale, un dispositif de tri, de collecte et de traitement à même de détourner du flux des déchets ménagers les DASRI perforants générés par les patients en auto-traitement.

Jusqu'en 2012, en l'absence de filière nationale, seules quelques collectivités et pharmacies avaient pris l'initiative de mettre en place des systèmes volontaires, de portée locale. Le développement de la collecte sélective des déchets ménagers a renforcé le besoin de protection des agents en le déplaçant des ripiers vers le personnel des centres de tri : une seringue mélangée aux déchets recyclables peut provoquer une blessure impliquant pour l'agent concerné un traitement médical préventif et un suivi très lourd.

La filière DASTRI se définit donc par rapport à des pathologies. Elle implique au premier chef des patients d'une part, dont le nombre est estimé en France à 1,7 million de personnes, des pharmaciens d'autre part, organisés en un réseau de proximité de plus de 21 500 pharmacies et par ailleurs, selon la logique du pollueur/payeur qui prévaut dans les REP à la française, les fabricants de dispositifs médicaux et les entreprises du médicament. Ses parties prenantes sont ainsi atypiques par rapport à celles des autres filières.

Des évolutions technologiques et sociétales qui complexifient le cadre opérationnel de la filière

Conçue pour résoudre un problème de santé publique, la filière se trouve confrontée à des enjeux environnementaux de plus en plus complexes, qui résultent des évolutions sociétales et technologiques.

Évolutions sociétales d'abord : sensibilisée aux risques pesant sur l'avenir de la planète, l'opinion publique s'approprie les notions d'économie circulaire et de préservation des ressources. Dès lors, les patients eux-aussi se posent des questions : sur le devenir de leurs déchets de soin ; sur la composition de leurs boîtes à aiguilles - quelle part de plastique recyclé ? - ; sur la possibilité de réutiliser les BAA après les avoir remplies une première fois.



Les 22 pathologies de la filière DASTRI

L'arrêté du 23 août 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficiences immunitaires traitées par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

L'arrêté du 4 mai 2016

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Hypercholestérolémie

L'arrêté du 18 décembre 2017

- Hypophosphatasie

Une nouvelle norme pour de futures boîtes

Depuis mai 2016, DASTRI participe à l'élaboration de la nouvelle norme internationale ISO 23907 qui s'applique aux conteneurs pour objets perforants (appelés « Boîtes à aiguilles » dans le jargon DASTRI) et dont la précédente version datait de 2012. La première partie de la nouvelle norme a été finalisée courant 2018 et publiée en janvier 2019. Elle concerne les conteneurs à usage unique. L'enjeu pour DASTRI était de sensibiliser les participants à l'importance de prendre en compte les besoins et attentes spécifiques des patients en tant qu'utilisateurs de ces boîtes, initialement conçues pour les professionnels de santé.

La deuxième partie de la nouvelle norme, qui sera finalisée en 2019, concerne les conteneurs pour objets perforants réutilisables. Les conteneurs réutilisables représentent près de 40 % du marché international des boîtes à aiguilles, mais leur utilisation est interdite dans certains pays, dont la France. En proposant un cadre pour garantir la sécurité des personnes susceptibles d'utiliser ou d'être en contact avec ces contenants, la nouvelle norme partie 2 pourrait être une première étape pour des évolutions réglementaires permettant l'usage de boîtes réutilisables. Un premier pas pour la filière vers l'économie circulaire !

Évolutions technologiques ensuite : la e-santé monte en puissance. Chaque jour, apparaissent des dispositifs médicaux innovants et complexes, issus d'une rupture de technologie. Ils améliorent la gestion de la pathologie et apportent un vrai confort de vie aux patients, mais constituent un challenge en termes de traitement après utilisation. Comment prendre en charge de manière sécurisée du point de vue sanitaire, rationnelle du point de vue environnemental et optimisée du point de vue opérationnel la fin de vie d'un DM intégrant un perforant, associé à un composant électronique et à une ou plusieurs piles non aisément séparables par le patient ? Une problématique d'autant plus prégnante compte tenu du succès de ces dispositifs.

Le corpus juridique qui encadre la filière reflète cette dichotomie et conduit dans certains cas à des injonctions contradictoires

Aujourd'hui, l'important corpus législatif et réglementaire qui constitue les fondements juridiques de la filière DASTRI reflète la dichotomie entre la dimension Santé et la dimension Environnement. Les références au Code de la santé publique y prédominent versus celles relevant du Code de l'environnement. Et l'ensemble n'est pas dénué de contradictions.

Exemple : la réglementation sanitaire, conçue dans une logique hospitalière, interdit en France de réutiliser les boîtes à aiguilles qui, de surcroît, ne peuvent intégrer de matière recyclée. Comment concilier ces dispositions avec l'objectif « 100 % de plastiques recyclés à l'horizon 2025 » ?

Autre exemple : la réglementation environnementale impose des contraintes en termes de tri, transit, regroupement et transport, parfois incompatibles avec la réglementation sanitaire qui réglemente les modalités d'entreposage, le délai entre la collecte et le traitement, ainsi que les modalités de transport des déchets.

Enfin, la réouverture des boîtes à aiguilles et la manipulation de DASRI étant interdites en France, séparer les piles des dispositifs médicaux complexes usagés pour les recycler – et répondre ainsi à une obligation environnementale – implique à ce jour de les acheminer vers des sites autorisés à l'étranger, ce qui n'est pas sans incidence en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES)...

2• Les interventions de DASTRI qui relèvent de l'agrément

Réagréé en décembre 2016 pour une durée de six ans, jusqu'en décembre 2022, l'éco-organisme DASTRI a vu son périmètre élargi par rapport au premier agrément (2013-2016).

2 catégories de bénéficiaires, 22 pathologies

Première catégorie : les patients en auto-traitement – c'est-à-dire les personnes qui se soignent hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé –, relevant de pathologies définies par trois arrêtés, aujourd'hui au nombre de 22. Deuxième catégorie de bénéficiaires : les utilisateurs d'autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles qui, dans la pratique, sont aujourd'hui les utilisateurs d'autotests VIH, commercialisés en France depuis septembre 2015.

12 familles de produits

12 familles de produits, considérés comme des DASRI perforants, doivent être collectés en fin de vie puis éliminés. La liste de ces produits et les quantités de chaque entreprise mises annuellement sur le marché évoluent notamment au rythme des innovations technologiques.

Ainsi, pour exemple, le nombre d'applicateurs pour dispositifs médicaux complexes, permettant au patient de mettre en place les capteurs de glycémie en continu, augmente de façon significative : entre la première année de commercialisation et l'année suivante, les quantités mises sur le marché ont évolué à la hausse de manière très significative (x 430). À l'inverse, le nombre de lancettes utilisées par les patients a baissé de 6 % sur un an. Ces nouveaux dispositifs médicaux complexes évitent en effet au patient de se piquer plusieurs fois par jour pour mesurer sa glycémie. Améliorant ainsi significativement la gestion de la pathologie et le confort de vie de ce dernier.

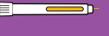
3• Les interventions de DASTRI hors agrément

La prise en charge des pompes patch OmniPod® en fin de vie

Fin 2016, DASTRI n'a pas été agréé pour prendre en charge les dispositifs médicaux complexes en fin de vie. En revanche, l'éco-organisme propose aux fabricants qui le souhaitent de les accompagner, hors agrément, dans la recherche de solution de collecte et de traitement sur mesure, adaptée aux spécificités de leur produit. Cette prise en charge se fait alors sur une base contractuelle entre le fabricant et l'Eco-organisme, hors système de mutualisation que constitue la filière. Elle est financée exclusivement par le cocontractant. C'est cette option qui a été choisie par Ypsomed – distributeur en France jusqu'en juillet 2018 des pompes à insuline OmniPod® produites par Insulet –, puis confirmée par Insulet depuis qu'il en a repris la distribution. La procédure élaborée en 2017 et mise en œuvre en 2018 permet ainsi à Insulet d'offrir aux patients une solution simple et sécurisée pour leurs pompes usagées – qu'ils étaient jusqu'à cette date invités à stocker –, compatible avec les réglementations sanitaires et environnementales françaises.

12 familles de produits : total des quantités déclarées au titre de 2017

Le montant des cotisations appelé en 2018, à verser à l'éco-organisme par chaque adhérent, est calculé sur la base des quantités mises en marché au titre de l'année N-1 déclarées à DASTRI.

UDM	QUANTITÉS
 Lancettes et autopiqueurs à usage unique et barillets à lancettes	739 820 529
 Aiguilles pour stylo	531 084 739
 Aiguilles seules	4 988 666
 Micro-perfuseurs	249 181
 Sets de transfert	4 214 790
 Cathéters	4 672 291
 Cathéters tout en un type MIO	722 659
 Stylos avec aiguille sertie ou aiguille rétractable	5 318 077
 Seringues avec aiguille solidaire	26 980 090
 Imijets	614 508
 Auto-piqueurs pour autotests	100 000
 Applicateurs pour produits complexes	1 590 878
TOTAL UDM	1 320 356 408 (-4,1 %)
TOTAL UCD	82 684 931 (+0,8 %)

À noter : si le nombre d'unités de dispositif médical est globalement en baisse, le tonnage de référence a pour sa part significativement augmenté (+14 %).

PREMIER CONTRÔLE PÉRIODIQUE 98% DE CONFORMITÉ

Comme prévu dans le cahier des charges, DASTRI a fait réaliser en année 2 de son agrément de six ans une mission d'évaluation qui avait pour objectif d'évaluer le niveau de conformité mis en œuvre en 2017 au regard des engagements pris par DASTRI.

L'audit, conduit par Mazars à distance puis au siège de DASTRI du 5 au 9 novembre 2018, portait sur six axes.

Sur quatre d'entre eux, le taux de conformité est de 100 %

Règles d'organisation	100 %
Information et communication	100 %
Recherche et Développement	100 %
Relations avec les points de collecte	100 %

Le taux de conformité est de 94 % sur les deux autres axes, deux points de contrôle ayant été jugés partiellement conformes, malgré les moyens mis en œuvre par l'éco-organisme.

Relation avec les adhérents 94 %

Seulement 44 % des adhérents ont fourni l'attestation de véracité de leur déclaration de mise en marché.

Relation avec les opérateurs de collecte et de traitement 94 %

Le prestataire de la Collectivité de Corse n'a pas souhaité contractualiser au sens du contrat type prévu dans la demande d'agrément.

À l'issue de son audit, Mazars conclue que « l'évaluation des 113 points de contrôle fait ressortir des résultats satisfaisants et reflète le respect par l'éco-organisme des engagements pris dans le cadre de sa demande d'agrément ». Et observe que « le déploiement des moyens est réalisé en accord avec une politique de maîtrise des coûts, le total des contributions versées par exercice ayant diminué de près de 15 % depuis le premier agrément ».

Le compte-rendu d'audit a été transmis aux autorités de tutelle et présenté lors du conseil d'administration du 13 décembre 2018, auquel participait le censeur d'État M. Philippe Debet. Ces résultats seront détaillés lors de l'AG de DASTRI le 29 mars 2019.

Cette situation est cependant transitoire ; l'éco-organisme travaille avec les pouvoirs publics pour faire évoluer le cadre législatif et réglementaire actuel. Un complément d'agrément sera ensuite sollicité pour permettre à DASTRI de prendre en charge cette catégorie spécifique de déchets, en accord avec son cahier des charges d'agrément.

L'extension géographique de la filière à la Principauté de Monaco

Autre développement hors agrément intervenu en 2018 : l'extension de la filière au bénéfice des 2 000 patients en auto-traitement résidant à Monaco. Suite à la signature le 28 septembre d'une lettre d'engagement entre le Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de la Principauté et le représentant de DASTRI, la filière s'est mise en place avec le concours des 16 pharmacies de Monaco, sur la base d'une convention de partenariat entre DASTRI et l'Ordre des pharmaciens de la Principauté.

4• La problématique de la vaccination antigrippale en pharmacie

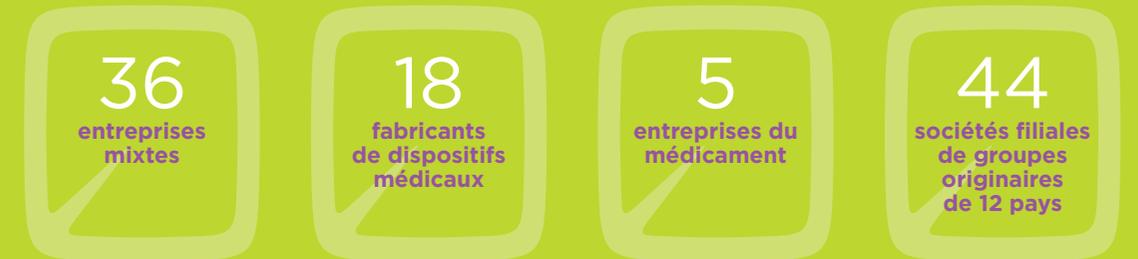
Le conseil d'administration de l'éco-organisme, réuni en séance le 27 septembre 2018, a décidé de ne pas participer à la campagne de vaccination en pharmacie 2018-2019 expérimentée dans quatre régions.

En octobre 2017, sollicité en urgence lors de la première expérimentation, DASTRI avait accepté, à titre exceptionnel, de collecter et traiter, hors agrément - les seringues usagées étant des déchets de professionnels de santé et n'étant pas des déchets de soins -, les DASRI perforants des pharmaciens. Cette participation devait ultérieurement s'accompagner d'une solution de financement. Or, fin septembre 2018, malgré les nombreuses sollicitations de l'éco-organisme, ce financement restait incertain. Prendre en charge ces déchets aurait de nouveau contraint DASTRI à financer sur fonds propres la fin de vie des produits, alors même que la plupart des producteurs de vaccins concernés ne sont pas adhérents de DASTRI. La collecte et le traitement auraient ainsi été financés par des adhérents qui ne commercialisent pas les produits !

Concernant la campagne 2018-2019, l'Ordre des pharmaciens et les ARS ont invité les pharmaciens à contractualiser avec les opérateurs agréés pour la collecte et le traitement des DASRI. Dans la perspective d'une généralisation de la vaccination antigrippale à l'ensemble du territoire fin 2019, DASTRI reste à la disposition des parties prenantes pour contribuer à la mise en place d'une solution respectant les intérêts de ses adhérents.

59 ADHÉRENTS MOBILISÉS POUR PRENDRE EN CHARGE LA FIN DE VIE DE LEURS PRODUITS

Grands groupes ou PME, fabricants de dispositifs médicaux, de médicaments ou entreprises mixtes, souvent filiales de groupes dont les sociétés mères sont basées hors de l'Hexagone, les adhérents de DASTRI inventent ensemble depuis 2013, à l'échelle du territoire français, un système unique, sans équivalent en Europe et dans le monde.



Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Israël, Italie, Suède, Suisse

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FONCTION DE LEUR ACTIVITÉ

UDM : Unité de Dispositif Médical
UCD : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD		MIXTES	UDM/ PCT	UCD
AAZ		●		LFB Biomédicaments	●		
Abbott France		●		Lifescan France SAS		●	
Abbvie	●			Lilly France SAS			●
Alexion Pharma France	●			Medac SAS			●
AlphaDiab SAS		●		Meda Pharm	●		
Amgen SAS	●			Medtronic France SAS		●	
Artsana France SAS*		●		Menarini Diagnostics France SARL		●	
Ascensia Diabetes Care France SAS	●			Merck Serono SAS	●		
Aspen France SAS	●			MSD France	●		
AstraZeneca SAS			●	Mundipharma	●		
Bayer Santé SAS	●			Nordic Pharma	●		
Bbraun Medical		●		Novartis Pharma SAS	●		
Becton Dickinson France SAS		●		Novo Nordisk	●		
Biogen Idec France	●			Octapharma France	●		
Biolithical		●		Owen Mumford		●	
Bioprojet Pharma	●			Pfizer PFE France	●		
Biosynex		●		Pfizer SAS	●		
Biotest France SAS	●			Pikdare France**		●	
Bristol-Myers Squibb	●			Roche Diabetes Care France		●	
CSL Behring SA	●			Roche Diagnostics France SAS		●	
Dinno Santé		●		Roche SAS	●		
Distri-Flash Run		●		Sandoz			●
Ferring SAS	●			Sanofi France	●		
Gedeon Richter France	●			SEMES SA		●	
Ipsen Pharma SAS	●			Shire	●		
Janssen-Cilag	●			Swedish Orphan Biovitrum	●		
Laboratoire Aguettant SAS			●	Teva Santé SAS	●		
Laboratoire GlaxoSmithKline	●			Theramex	●		
Laboratoires Génévrier SA	●			UCB Pharma SAS	●		
Leopharma	●			Ypsomed SAS		●	

*Jusqu'en juillet 2018

**Depuis juillet 2018



Comment est calculé le montant de la contribution annuelle demandée à chaque adhérent de DASTRI ?

Le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique 50/50 : 50 % pour la partie médicaments et 50 % pour les dispositifs médicaux.

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2018 s'appuie sur le budget prévisionnel voté pour l'année. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x nombre d'adhérents). Le solde (budget - cotisations) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et du volume des unités de dispositif médical (les PCT) mis sur le marché ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les médicaments contenus dans les flacons ou seringues).

Lors de l'AG du 30 juin 2016, les adhérents ont voté à l'unanimité les principes de calcul du nouveau barème dans la perspective du ré-ajustement. Les modalités restent inchangées, hormis pour les produits complexes pour lesquels un mode de calcul spécifique a été adopté. En 2018, le montant des contributions appelé - 8 615 353 euros HT - a été réparti entre 52 adhérents.

5• Le défi : impliquer de multiples parties prenantes

Pour remplir sa mission, DASTRI se doit d'impliquer un grand nombre d'acteurs. Patients, professionnels de santé, entreprises ou collectivités locales, le défi est de tous les inciter à devenir des « Dastrieurs ». Un défi d'autant plus complexe, compte tenu de la diversité au sein de chaque catégorie.

Patients en auto-traitement et utilisateurs d'autotests

Acteurs clés pour le bon fonctionnement de la filière, les patients présentent des profils très variés. De quelle pathologie souffrent-ils ? S'agit-il d'une maladie chronique - qui va permettre plus facilement d'installer un comportement de Dastrieur -, ou d'une maladie de courte durée ? Quel âge ont-ils ? Les enquêtes réalisées avec l'Ifop depuis cinq ans montrent que les moins de 25 ans sont les plus difficiles à convaincre de s'impliquer. À l'inverse, pour les personnes âgées, le risque de fragilisation et de dépendance augmente et la démarche d'implication devra englober l'environnement du patient, les aidants : famille ou aides à domicile. Les patients utilisent-ils les nouveaux dispositifs innovants ? Ce qui suppose qu'ils s'approprient des pratiques de tri différentes de la procédure classique : celle qui s'applique à une pompe patch OmniPod® est différente de celle applicable au capteur de glycémie en continu et à son applicateur. Quant aux utilisateurs d'autotest VIH, leur relation à la filière est encore différente, car relevant d'un acte isolé. La proactivité du pharmacien pour informer, accompagner et distribuer systématiquement une boîte à aiguilles lors de la vente de l'autotest est de ce fait d'autant plus nécessaire.

Des adhérents aux profils variés, qui financent la filière à 100 % sans répercussion pour les patients

À l'autre extrémité de la filière, les entreprises adhérentes sont les financeurs du système. Point commun entre toutes ces entreprises : au titre de la Responsabilité Élargie du Producteur, entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux sont considérés comme responsables de la prise en charge de la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement et doivent pourvoir à leur élimination individuellement ou en adhérant au collectif DASTRI, moyennant le versement d'une contribution proportionnelle aux quantités de produits mises sur le marché. Et contrairement à la plupart des autres éco-organismes, du fait des modalités de fixation du prix des médicaments et des dispositifs médicaux, ces montants ne sont pas répercutés sur les utilisateurs des produits. La filière DASTRI est, de ce fait, financée à 100 % par les adhérents, sans aucune répercussion financière pour les bénéficiaires, patients en auto-traitement et utilisateurs d'autotests.



Premier contrôle de la Cour des Comptes pour DASTRI

Début juillet 2018, la Cour des Comptes a informé DASTRI de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de l'association, qui est sous la tutelle de trois ministères.

Lors de la réunion de lancement du contrôle, le 26 juillet, la Cour a transmis un premier questionnaire comportant 47 questions et documents à fournir. Suite aux premiers rendus de DASTRI, un deuxième questionnaire, portant sur une cinquantaine de documents à fournir, a été transmis en novembre, avant un contrôle sur place le 26 novembre. Cette approche itérative aboutira, courant 2019, à un pré-rapport qui sera soumis à DASTRI pour échanges avant la rédaction du rapport final.

Les entreprises adhérentes de DASTRI présentent des profils variés : une majorité (44 sur 59 adhérents) sont des filiales de groupes internationaux dont les sièges sont basés dans une douzaine de pays, en Europe, en Amérique du Nord ou en Afrique. Certains disposent d'un fort ancrage local en France ; d'autres sont des PME à vocation commerciale.

Les équipes officinales, pivot de la relation avec les bénéficiaires

Maillon clé pour le bon fonctionnement du dispositif, les 21 700 pharmacies du réseau officinal (dont 633 dans les huit DROM-COM) jouent un rôle d'intermédiation essentiel entre DASTRI - l'animateur de la filière -, et ses bénéficiaires. Présentes à chaque étape - commande des boîtes, distribution gratuite des BAA, collecte des boîtes pleines dans le cas où la pharmacie est membre du réseau de collecte DASTRI -, les équipes officinales jouent aussi un rôle dans le dialogue avec les patients. Selon l'enquête Ifop 2018, 81 % des patients ont demandé conseil à leur pharmacien pour identifier leur point de collecte ; 46 % reconnaissent avoir été conseillés par ce dernier dans la gestion de leurs DASRI.

Médecins et autres professionnels de santé

Si le rôle des pharmaciens est central, d'autres professionnels de santé doivent également s'impliquer pour renforcer l'efficacité du système. La sécurité commence avec l'ordonnance. Prescrire la boîte à aiguilles en même temps que le traitement est un moyen, pour le médecin, d'apporter sa contribution et d'engager le dialogue avec le patient sur l'importance de gérer ses déchets de façon sécurisée. Aux dires des patients, et selon l'enquête Ifop 2018, 31 % seulement des médecins ont adopté cette bonne pratique.

Infirmiers et prestataires de santé à domicile vont également jouer un rôle croissant dans l'éducation du patient du fait du virage ambulatoire et du développement des produits complexes.

Les collectivités locales

Quant aux collectivités locales, promoteurs à l'origine de la filière REP DASRI pour garantir la sécurité de leurs agents et répondre aux attentes de leurs administrés - 1 000 d'entre elles sont d'ailleurs points de collecte -, il leur incombe également de contribuer à ce travail de sensibilisation via les supports de communication de proximité dont elles disposent. Un tiers des patients questionnés par l'Ifop ignorent encore aujourd'hui les impacts très lourds, tant au plan sanitaire que psychologique, pour un agent piqué par un DASRI perforant jeté à la poubelle.



Enquête Ifop-Patients en auto-traitement, 2018



PATIENT DASTRIEUR

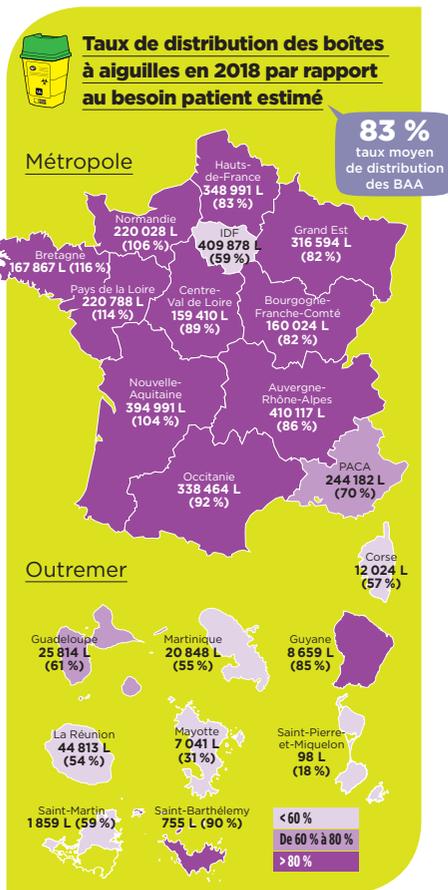
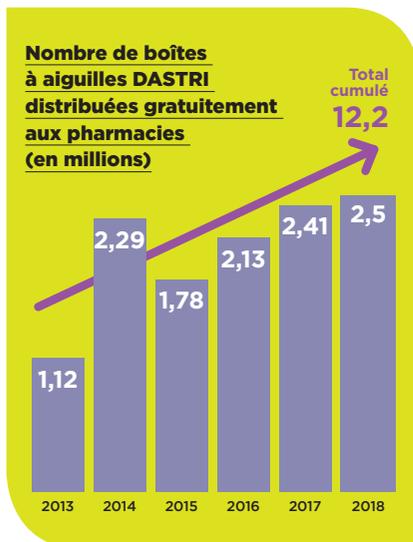
**JE CHOISIS LA BOÎTE
À AIGUILLES CONÇUE
POUR LES **APPLICATEURS**
DE CAPTEURS DE GLYCÉMIE
EN CONTINU**



DEUXIÈME PARTIE

TRIER
COLLECTER
TRAITER

En matière de tri et de collecte, 2018 marque une étape nouvelle pour l'éco-organisme. Pour faciliter le geste de tri, DASTRI, dans une logique de « service au patient », complète sa gamme de boîtes à aiguilles et anime le réseau de points de collecte, là où les résultats doivent progresser. Dans le même temps, il conçoit, hors agrément, des solutions sur-mesure pour que les entreprises fabriquant des dispositifs médicaux complexes soient en mesure, quand elles le souhaitent, de prendre en charge la fin de vie de leurs produits.



1• Trier

Une boîte à aiguilles pour chaque situation

Fournir aux bénéficiaires de la filière des boîtes à aiguilles bien adaptées à leurs besoins est l'une des clés du succès. Or ces besoins diffèrent selon les conditions d'utilisation et selon les dispositifs médicaux. Avec l'arrivée sur le marché de certains DM complexes, DASTRI a fait le constat que l'ouverture des BAA, conçues en 2013, ne permettait pas d'introduire les applicateurs des capteurs de glycémie en continu, une fois le couvercle clipsé. Par ailleurs, les études l'op démontraient depuis plusieurs années que l'une des évolutions prioritaires attendues par les patients était de pouvoir disposer d'un format de boîte inférieur à 1 L.

Dans une logique d'amélioration continue, 2018 a été marquée par deux temps forts :

- le lancement en mars 2018 d'une boîte de 1,5 L dont l'ouverture est spécialement conçue pour stocker les applicateurs des capteurs ;
 - puis, en juillet 2018, le lancement d'une mini-boîte DASTRI de 0,5 L. L'introduction de ce modèle dans la gamme des BAA ayant un double objectif : répondre au souhait des patients de pouvoir disposer en situation de mobilité - voyage, déplacement, vacances... - d'une boîte facile à transporter ; doter les pharmaciens d'une boîte de petit format, mieux adaptée aux auto-piqueurs des autotests VIH, pour les inciter à remettre systématiquement une boîte lors de la vente d'un autotest.
- En contrepartie, DASTRI a cessé de distribuer les boîtes de 1 L depuis mars 2018.

La gamme DASTRI est donc aujourd'hui constituée de trois modèles :

- le format 2 L pour les usages à domicile et les traitements de longue durée,
- le format 1,5 L pour ces mêmes usages et de plus, spécialement conçu pour les applicateurs,
- le format 0,5 L pour l'utilisation en situation de mobilité, les traitements de courte durée et les autotests VIH.

Plus de 2,5 millions de boîtes DASTRI distribuées en 2018

Plus de 2,5 millions (versus 2,4 en 2017) de BAA ont été livrées par DASTRI dans le réseau officinal pour satisfaire les 35 490 commandes des pharmacies (soit 3 000 commandes par mois en moyenne).

Avec près de 1,4 million d'unités, la boîte de 2 L - seul format à avoir été distribué sur l'ensemble de l'année -, représente 56 % des commandes, suivie de la BAA 1,5 L (25 %). Quant à la mini-boîte de 0,5 L, distribuée seulement au 2^e semestre, elle se place en 3^e position avec 255 000 unités, confirmant ainsi les attentes exprimées par les patients.

Selon les estimations DASTRI, ce niveau de commandes correspond à 83 % du besoin patient, évalué au regard du taux de prévalence de la pathologie, diabète en particulier, du nombre de patients et de la répartition entre affection de longue et de courte durée. Des différences subsistent néanmoins selon les territoires. Le taux n'est que de 70 % en région PACA, 59 % en Île-de-France et 55 % en moyenne sur les huit territoires d'outremer. Une analyse à l'échelle des 21 700 pharmacies montre que 15 % d'entre elles (soit 3 167) n'ont passé aucune commande depuis trois ans. L'éco-organisme travaille à identifier les raisons expliquant ces différences de situation.

2• Collecter

Avec 849 points supplémentaires, le réseau DASTRI compte désormais 17 930 points de collecte

Fin 2017, le réseau DASTRI, qui comptait alors 17 081 points de collecte, dépassait déjà les exigences du cahier des charges fixées à l'éco-organisme, à savoir :

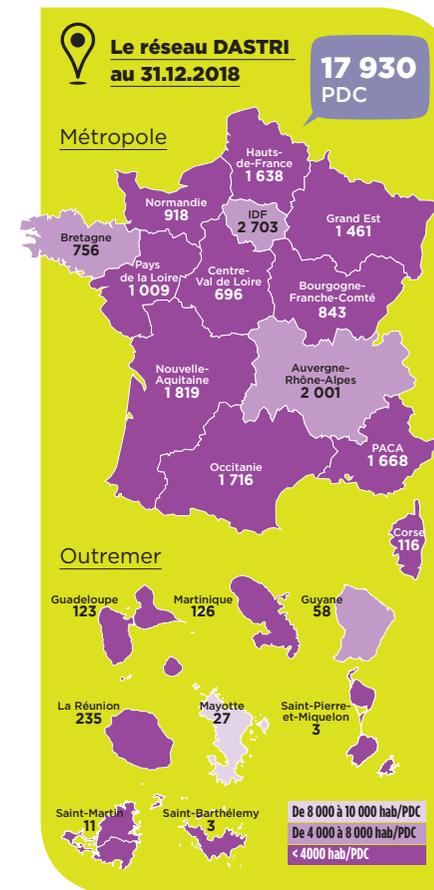
- un minimum de 14 000 points sur l'ensemble du territoire
- au moins 1 point de collecte pour 10 000 habitants
- une distance maximale de 15 km par rapport au point le plus proche

Néanmoins, DASTRI a poursuivi en 2018 une démarche proactive de densification de son réseau dans des territoires très ciblés où le taux de collecte est encore sensiblement inférieur à la moyenne nationale. La méthode ? Des visites de terrain pour convaincre les pharmacies de rendre ce service à leur patientèle et des campagnes d'appels téléphoniques. Cette démarche a été déployée dans six des huit départements d'Île-de-France, dans les Alpes-Maritimes, en Corse et dans les territoires d'outremer. Résultat : 436 nouveaux PDC. En parallèle, et comme chaque année depuis 2014, DASTRI a intégré en avril 2018 les pharmacies de tout le territoire qui avaient fait acte de candidature au cours des douze mois précédents. Au total, fin 2018, le réseau comptait 849 PDC de plus, dont 446 en région Île-de-France. Près de 72 % des pharmacies de ce territoire sont désormais points de collecte DASTRI, un score qui se rapproche de la moyenne nationale de 77 %.

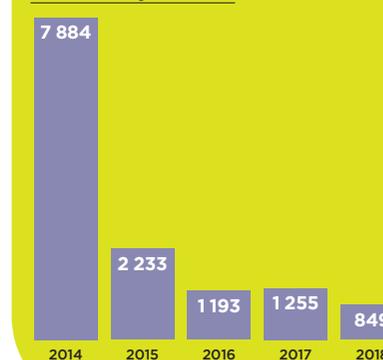
83 % des DASRI perforants collectés en 2018

Plusieurs évolutions sont à noter concernant la collecte des DASRI perforants en 2018 :

- une augmentation significative du tonnage : le poids net de PCT collectés passe de 564 tonnes en 2017 à 644 en 2018 (+14 %) et en brut (poids des contenants inclus) de 1 036 à 1 178 tonnes. Cette augmentation est en partie liée à l'évolution de certains dispositifs médicaux (applicateurs de capteurs de glycémie en continu).



Nombre de nouveaux points de collecte intégrés dans le réseau DASTRI depuis 2014



BAROMÈTRE IFOP-DASTRI PATIENTS, PHARMACIENS : ENCORE UN EFFORT !

Comme chaque année depuis 2014, DASTRI a questionné, avec le concours de l'Ifop, un échantillon représentatif des parties prenantes clés pour le bon fonctionnement de la filière. Les réponses des patients en auto-traitement, des pharmaciens et des utilisateurs d'autotests montrent qu'il reste du chemin à parcourir pour faire connaître le bon usage des différentes boîtes à aiguilles.



PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT

82% des patients déclarent trier et stocker leurs DASRI dans un contenant dédié (BAA DASTRI, autres modèles de BAA, bouteille ou sac plastique)

68% des patients apportent ce contenant dans un point de collecte DASTRI

Ils sont seulement **35%** chez les patients de -25 ans vs **77%** chez les patients de plus de 35 ans

Et **48%** chez les patients souffrant d'une pathologie de courte durée vs **74%** chez ceux souffrant d'une ALD*
*Affection de Longue Durée



12% des patients jettent leurs DASRI perforants dans la poubelle consacrée au tri sélectif : en vrac (7%) ou dans un contenant (5%). Ils n'étaient que **5%** en 2017



20% des patients jettent leurs DASRI perforants dans la poubelle des déchets ménagers : en vrac (11%) ou dans un contenant (9%). Ils n'étaient que **14%** en 2017



82% des patients en auto-traitement pensent que la gestion de leurs déchets est plus simple depuis la mise en place du système DASTRI

Seule une minorité des utilisateurs des boîtes DASTRI connaît l'usage des boîtes concernant les nouveaux dispositifs médicaux complexes et les autotests VIH.

34% associent la boîte de 1,5 L à l'applicateur du capteur de glycémie en continu



23% associent la Recycling Box à la pompe OmniPod®



22% associent la boîte de 0,5 L aux autotests



Enquête Ifop auprès d'un échantillon de 1 841 patients en auto-traitement du 27 août au 18 octobre 2018.



PHARMACIENS

67% vs 55%
Plus des 2/3 des pharmaciens déclarent proposer systématiquement une boîte à aiguilles DASTRI aux patients concernés. En outremer, ils ne sont que 55%

75% vs 46%
75% des pharmacies point de collecte proposent systématiquement une BAA vs seulement 46% des pharmacies qui ne sont pas point de collecte

Enquête Ifop auprès d'un échantillon de 550 pharmaciens du 17 au 24 septembre 2018.



26% vs 95%
Seulement 26% des pharmaciens remettent une boîte lors de la vente d'un autotest VIH ; 95% des utilisateurs l'acceptent.



53% des utilisateurs d'autotest de dépistage VIH déclarent avoir rapporté l'autopiqueur dans un point de collecte DASTRI, qu'ils se soient vu remettre ou pas une BAA lors de l'achat de l'autotest. Ils étaient près des **2/3** en 2017.

Enquête Ifop auprès d'un échantillon de 373 utilisateurs d'un autotest de diagnostic VIH du 27 août au 18 octobre 2018.

Moins de la moitié des pharmaciens connaissent l'usage des boîtes concernant les nouveaux dispositifs médicaux complexes et les autotests VIH :

36% des pharmaciens associent la boîte de 1,5 L à l'applicateur du capteur de glycémie en continu. **41%** seulement savent que l'applicateur est un DASRI perforant qui doit être stocké dans une boîte DASTRI



42% associent la boîte de 0,5 L aux autotests

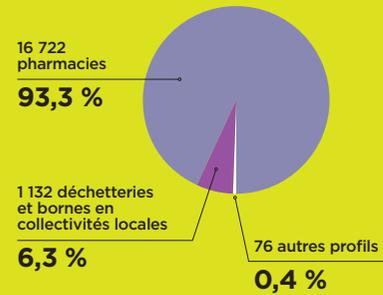


49% associent la Recycling Box à la pompe OmniPod®

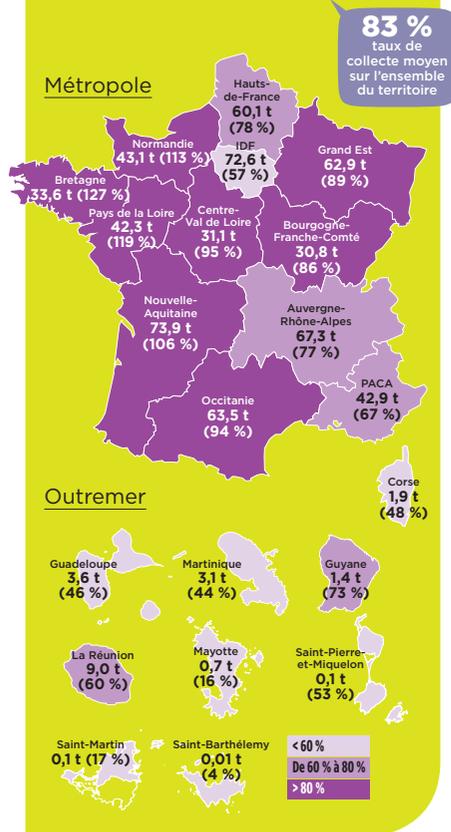


PHARMACIENS ET UTILISATEURS D'AUTOTESTS VIH

Répartition par catégorie du réseau de PDC DASTRI au 31.12.2018



Collecte 2018 - Poids net rapporté aux mises en marché réparties par région



• un taux de collecte global, en moyenne France, en légère progression : 83 % - soit + 2 points par rapport à 2017 -, un taux supérieur à l'objectif fixé par les pouvoirs publics à l'issue du 2^e agrément, fin 2022. Après les fortes progressions des années précédentes, le taux évolue désormais selon une courbe de progression plus légèrement ascendante.

• des progrès significatifs enregistrés dans certains des territoires identifiés par l'éco-organisme comme prioritaires. L'Île-de-France voit son taux de collecte passer de 51 à 57 %, Paris progressant pour sa part de + 17 points à 55 % ; la Corse de 21 à 48 %. Seuls deux territoires prioritaires régressent : la Martinique (44 %, -1 point) et Mayotte, qui a connu une longue période de troubles en 2018 (16 %, -12 points). À noter : le taux de collecte de début d'année était en régression par rapport à fin 2017 ; la courbe s'est cependant inversée grâce aux différentes actions menées par DASTRI (communication, animation réseau...).

Près de 2 millions de piles recyclées

DASTRI a par ailleurs procédé, hors agrément, à trois opérations de collecte des pompes patch OmniPod® (février, juin et novembre). Les patients utilisateurs étaient invités à rapporter dans les pharmacies points de collecte leurs pompes usagées dans le contenu prévu à cet effet (Recycling Box), fourni par le fabricant. Une logistique spécifique permettait de procéder en 48 h à l'enlèvement dans toutes les pharmacies participantes et au regroupement sur un point unique, avant le transfert en Suisse où ont été réalisées les opérations de traitement visant à séparer les piles pour les recycler. Près de 2 500 pharmacies participantes ont permis de collecter au total 620 000 pods et de recycler 1 860 000 piles. La prochaine opération de collecte aura lieu au printemps 2019. Hors agrément toujours, DASTRI a collecté 557 kg de PCT de professionnels de santé (poids net) dans les pharmacies des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine ayant participé à la campagne de vaccination antigrippale 2017-2018. Et, fin 2018, 6 kg (poids net) de DASRI de patients à Monaco.

DASTRI - Opérateurs de collecte : le dialogue s'inscrit dans la continuité

Côté opérateurs, 2018 a été marqué par quelques ajustements. Dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, l'opérateur est désormais Proserve DASRI, suite au rachat de l'activité DASRI de l'entreprise Suez par le groupe MNH. À Saint-Barthélemy, où les premières collectes ont eu lieu en juillet, le prestataire de DASTRI est Top Services.



Pacadem, opérateur en PACA, prend également en charge la collecte à Monaco.

Selon un processus désormais bien rôdé, le dialogue s'organise à deux niveaux :

- le Comité d'Orientation Opérationnel, qui réunit les représentants des opérateurs et des pharmaciens, permet de faire un bilan et d'échanger sur les perspectives d'évolution.
- Les groupes de travail Opérateurs, organisés sous forme d'ateliers, approfondissent certains thèmes avec les acteurs de terrain. Au programme des sessions 2018 qui se sont déroulées en avril et en novembre : la formation des chauffeurs, la signalétique véhicules, la sécurité et le reporting.

3• Traiter

Contrairement à la plupart des autres filières REP, la finalité du tri et de la collecte dans la filière DASRI PAT n'est pas de donner une deuxième vie aux matériaux dans une logique d'économie circulaire. Selon les dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur, s'agissant de déchets à risques infectieux, la finalité est l'élimination. Néanmoins, les nouveaux dispositifs médicaux posent la question du recyclage d'une partie de ces produits une fois utilisés. Les opérations de traitement, prises en charge par DASTRI hors agrément, ont été réalisées en dehors du territoire français, compte tenu de la réglementation nationale ne l'autorisant pas dans l'Hexagone.

Deux techniques d'élimination des déchets perforants en France

Une fois collectés, les déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement (broyage et désinfection). Après prétraitement, les déchets sont incinérés en incinérateur pour déchets ménagers ou enfouis dans des installations de stockage. En 2018, DASTRI a traité 1 178 tonnes¹ de déchets, poids brut contenants inclus. Un tonnage en progression de 14 % par rapport à 2017. Les PCT représentent en poids net 55 % de ce total (644 tonnes en 2018 vs 564 en 2017).

- 908 tonnes par incinération (77 %) dans 24 sites d'incinération,
- 270 tonnes en prétraitement par désinfection (23 %) dans 13 sites de prétraitement par désinfection. Elles ont été ensuite incinérées (18 tonnes) dans un site d'incinération pour déchets ménagers ou enfouies (252 tonnes) dans 10 sites de stockage de déchets non dangereux.

1. Hors DASRI collectés à Monaco

Répartition des 17 690 PDC effectivement collectés en 2018 selon le tonnage brut collecté ramené au trimestre

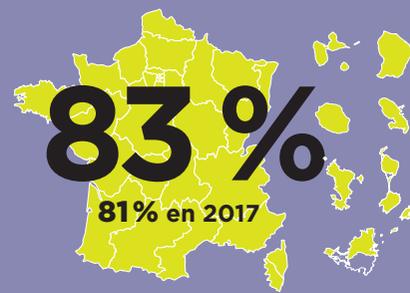


240 PDC n'ont pas été collectés

TAUX MOYEN EN % DU GISEMENT ESTIMÉ

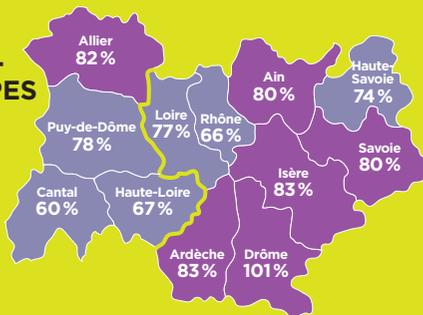


COLLECTE 2018 : LES RÉSULTATS EN RÉGION



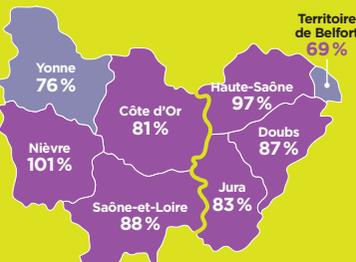
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

77 %



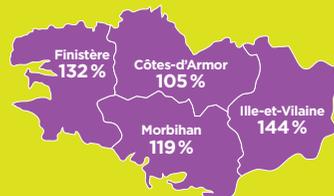
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

86 %



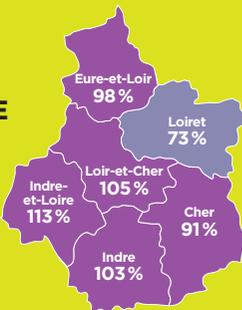
BRETAGNE

127 %



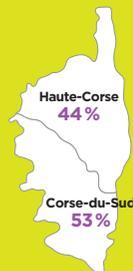
CENTRE-VAL DE LOIRE

95 %



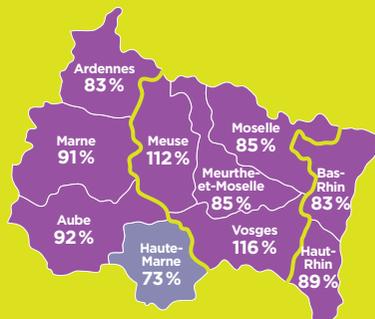
CORSE

48 %



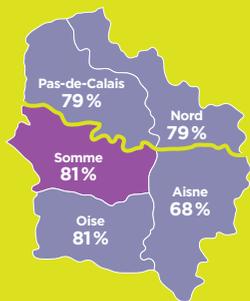
GRAND EST

89 %



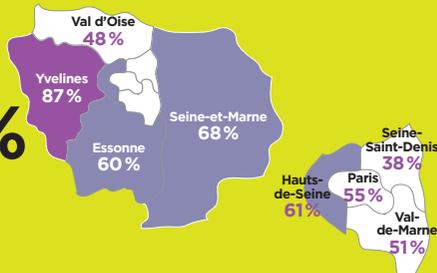
HAUTS-DE-FRANCE

78 %



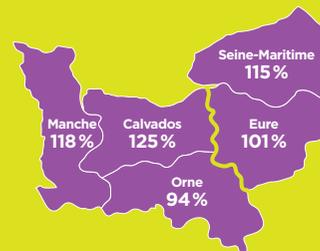
ÎLE-DE-FRANCE

57 %



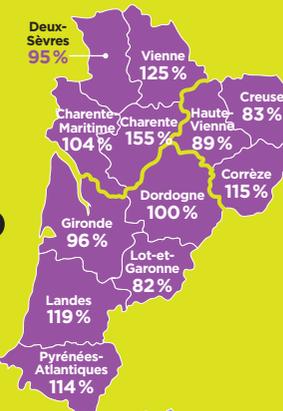
NORMANDIE

113 %



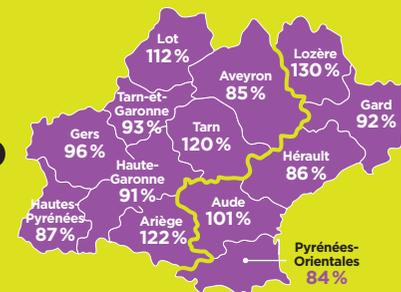
NOUVELLE-AQUITAINE

106 %



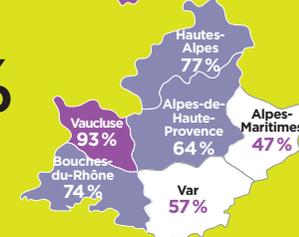
OCCITANIE

94 %



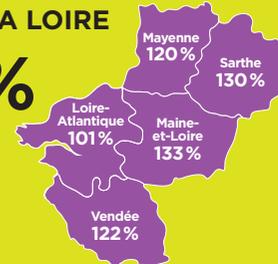
PACA

67 %



PAYS DE LA LOIRE

119 %



GUADELOUPE

46 %



GUYANE

73 %



LA RÉUNION

60 %



MARTINIQUE

44 %



MAYOTTE

16 %



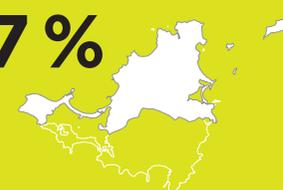
SAINT-BARTHÉLEMY

4 %



SAINT-MARTIN

17 %



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

53 %



TRIER, COLLECTER, TRAITER

Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2018

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2018)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2018 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2018 - POIDS NET			
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Allier	67	34	101	2 001	4 263	3 414	7 676	124 481 ¹	2 355	1 706	4 061	67 283 ²
	Cantal	45	5	50		1 731	275	2 006		953	143	1 097	
	Haute-Loire	57	14	71		2 633	764	3 397		1 452	394	1 845	
	Puy-de-Dôme	72	40	112		4 843	6 175	11 017		2 667	3 233	5 900	
	Ain	133	20	153		8 422	573	8 996		4 602	286	4 889	
	Ardèche	90	10	100		5 524	609	6 133		2 977	357	3 334	
	Drôme	141	9	150		11 212	275	11 487		6 153	139	6 292	
	Haute-Savoie	166	10	176		8 555	927	9 482		4 538	492	5 030	
	Isère	248	41	289		16 713	4 075	20 788		9 120	2 203	11 323	
	Loire	223	3	226		13 250	283	13 533		7 223	156	7 379	
Rhône	439	7	446	23 452	455	23 907	12 668	251	12 919				
Savoie	106	21	127	5 469	589	6 058	2 911	304	3 215				
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	121	21	142	843	7 586	1 796	9 382	56 892	4 045	956	5 001	30 835
	Nièvre	74	10	84		5 811	448	6 259		3 199	221	3 419	
	Saône-et-Loire	157	17	174		10 484	2 156	12 640		5 697	1 140	6 837	
	Yonne	84	8	92		6 773	232	7 004		3 711	105	3 816	
	Doubs	158	0	158		9 385	50	9 435		5 090	22	5 112	
	Haute-Saône	70	2	72		4 939	503	5 442		2 708	310	3 018	
	Jura	83	0	83		4 640	0	4 640		2 503	0	2 503	
Territoire-de-Belfort	38	0	38	2 065	25	2 090	1 116	12	1 127				
BRETAGNE	Côtes d'Armor	59	52	111	756	3 773	6 729	10 502	61 232	2 117	3 481	5 597	33 564
	Finistère	184	24	208		13 867	3 753	17 620		7 752	1 860	9 612	
	Ille-et-Vilaine	231	17	248		16 011	2 529	18 539		8 954	1 341	10 295	
	Morbihan	176	13	189		12 801	1 770	14 571		7 138	922	8 060	
CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	86	11	97	696	6 103	1 033	7 137	56 192	3 420	547	3 967	31 105
	Eure-et-Loir	77	17	94		7 782	1 707	9 488		4 308	858	5 166	
	Indre	75	11	86		5 678	406	6 084		3 156	195	3 351	
	Indre-et-Loire	168	9	177		12 711	1 003	13 714		7 071	489	7 560	
	Loiret	141	3	144		11 076	161	11 237		6 200	78	6 278	
Loir-et-Cher	96	2	98	8 322	210	8 533	4 664	118	4 782				
CORSE	Corse-du-Sud	50	1	51	116	1 699	35	1 735	3 315	955	20	974	1 862
	Haute-Corse	64	1	65		1 580	0	1 580		888	0	888	
GRAND EST	Bas-Rhin	248	1	249	1 461	22 199	48	22 247	113 871	12 198	27	12 225	62 898
	Haut-Rhin	167	0	167		15 623	0	15 623		8 577	0	8 577	
	Ardennes	89	6	95		5 505	201	5 706		3 039	114	3 153	
	Aube	88	0	88		7 017	0	7 017		3 856	0	3 856	
	Haute-Marne	55	0	55		3 277	0	3 277		1 793	0	1 793	
	Marne	146	4	150		11 858	48	11 906		6 502	24	6 525	
	Meurthe-et-Moselle	223	11	234		13 379	562	13 941		7 419	272	7 690	
	Meuse	54	8	62		4 423	436	4 859		2 459	235	2 694	
	Moselle	188	41	229		15 037	4 327	19 365		8 412	2 424	10 836	
Vosges	106	26	132	7 898	2 032	9 930	4 409	1 140	5 549				
HAUTS-DE-FRANCE	Nord	687	25	712	1 638	43 172	3 490	46 662	109 613	23 869	1 719	25 588	60 081
	Pas-de-Calais	407	17	424		26 290	768	27 058		14 647	369	15 016	
	Aisne	103	25	128		7 283	2 338	9 622		3 984	1 235	5 218	
	Oise	205	1	206		14 773	180	14 953		8 020	82	8 102	
	Somme	168	0	168		11 319	0	11 319		6 157	0	6 157	
ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	259	6	265	2 703	14 904	450	15 354	137 150	7 956	215	8 171	72 641
	Hauts-de-Seine	355	6	361		16 534	378	16 912		8 726	186	8 912	
	Paris	572	22	594		19 934	278	20 211		10 301	136	10 437	
	Seine-et-Marne	276	3	279		18 911	310	19 221		10 198	146	10 345	
	Seine-Saint-Denis	321	14	335		15 508	246	15 754		8 273	120	8 392	
	Val-de-Marne	289	4	293		13 930	278	14 209		7 376	145	7 521	
	Val-d'Oise	266	0	266		13 147	0	13 147		7 009	0	7 009	
Yvelines	297	13	310	21 102	1 241	22 342	11 260	594	11 854				

MÉTROPOLE

MÉTROPOLE

OUTREMER

TRIER, COLLECTER, TRAITER



		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2018)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2018 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2018 - POIDS NET			
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION
NORMANDIE	Calvados	212	0	212	918	16 170	0	16 170	78 255	8 956	0	8 956	43 111
	Manche	138	12	150		10 346	372	10 718		5 718	186	5 904	
	Orne	85	0	85		5 866	0	5 866		3 251	0	3 251	
	Eure	132	0	132		12 857	199	13 056		7 077	112	7 189	
	Seine-Maritime	338	1	339		32 385	59	32 444		17 780	30	17 810	
NOUVELLE-AQUITAINE	Dordogne	83	52	135	1 819	6 004	3 869	9 873	132 725 ³	3 348	2 181	5 529	73 901 ⁴
	Gironde	425	7	432		28 571	772	29 342		15 758	433	16 191	
	Landes	42	54	96		3 687	6 798	10 486		2 054	4 007	6 061	
	Lot-et-Garonne	89	22	111		5 574	703	6 276		3 098	393	3 491	
	Pyrénées-Atlantiques	114	55	169		8 057	6 639	14 696		4 491	3 656	8 147	
	Corrèze	70	33	103		5 239	1 674	6 914		2 911	904	3 815	
	Creuse	35	15	50		1 833	1 000	2 833		1 004	539	1 543	
	Haute-Vienne	124	0	124		7 781	0	7 781		4 243	0	4 243	
	Charente	126	0	126		11 998	0	11 998		6 705	0	6 705	
	Charente-Maritime	190	13	203		13 987	466	14 453		7 790	232	8 023	
Deux-Sèvres	125	2	127	7 120	286	7 406	4 017	148	4 165				
Vienne	143	0	143	10 666	0	10 666	5 988	0	5 988				
OCCITANIE	Aude	127	0	127	1 716	9 297	0	9 297	115 603	5 149	0	5 149	63 478
	Gard	231	7	238		14 810	303	15 112		8 224	149	8 373	
	Hérault	355	2	357		20 660	54	20 714		11 521	30	11 551	
	Lozère	35	0	35		1 934	0	1 934		1 066	0	1 066	
	Pyrénées-Orientales	159	0	159		9 716	0	9 716		5 361	0	5 361	
	Ariège	34	18	52		3 174	1 119	4 293		1 769	612	2 382	
	Aveyron	43	36	79		2 235	2 840	5 075		1 218	1 462	2 681	
	Gers	11	26	37		929	3 094	4 023		518	1 719	2 237	
	Haute-Garonne	278	27	305		17 047	4 108	21 154		9 269	2 177	11 446	
Hautes-Pyrénées	44	22	66	2 244	2 408	4 652	1 244	1 304	2 547				
Lot	32	28	60	2 555	2 073	4 628	1 411	1 130	2 541				
Tarn	103	31	134	7 346	2 419	9 765	4 022	1 246	5 269				
Tarn-et-Garonne	44	23	67	3 120	2 119	5 239	1 721	1 155	2 876				
PACA	Alpes de Haute-Provence	41	7	48	1 668	2 226	103	2 329	79 211	1 225	55	1 280	42 871
	Alpes-Maritimes	356	0	356		11 622	0	11 622		6 220	0	6 220	
	Bouches-du-Rhône	688	0	688		35 998	0	35 998		19 522	0	19 522	
	Hautes-Alpes	32	17	49		1 407	662	2 068		748	324	1 073	
	Var	334	1	335		14 786	22	14 808		7 978	13	7 991	
Vaucluse	192	0	192	12 346	40	12 387	6 765	20	6 786				
PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	339	2	341	1 009	19 857	820	20 677	76 074	10 971	453	11 425	42 315
	Maine-et-Loire	233	0	233		18 591	0	18 591		10 391	0	10 391	
	Mayenne	81	0	81		5 634	18	5 653		3 141	10	3 151	
	Sarthe	154	0	154		15 058	76	15 134		8 442	38	8 480	
	Vendée	200	0	200		16 020	0	16 020		8 869	0	8 869	
GUADELOUPE	Guadeloupe	122	1	123	123	6 788	41	6 829	6 829	3 582	20	3 601	3 601
GUYANE	Guyane	38	20	58	58	2 721	0	2 721	2 721	1 367	0	1 367	1 367
LA RÉUNION	La Réunion	235	0	235	235	16 177	0	16 177	16 177	9 028	0	9 028	9 028
MARTINIQUE	Martinique	125	1	126	126	5 595	142	5 737	5 737	2 972	88	3 060	3 060
MAYOTTE	Mayotte	22	5	27	27	998	272	1 270	1 2				

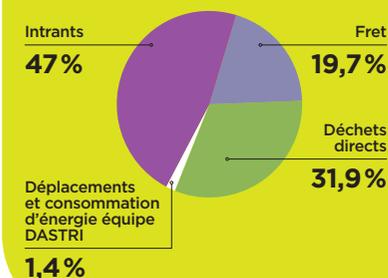
Les opérations de traitement en 2018

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	SOMME DE QTÉ BRUTES 2018 (KG)
Vénissieux	PROSERVE DASRI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Banalisation	LOGMED GABLER GDA 130S	123 016
Villefranche-sur-Saône	SYTRAIVAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	10
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	1 454
Dijon	UIOM GRAND DIJON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Incinération	UIOM	63 254
St-Gilles	SODICOME	BRETAGNE	Banalisation	Ecosteryl 250	62 476
Blois	ARCANTE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	53 009
Saran	ORVADE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	839
Sarrola-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Banalisation	Ecodas T2000	3 315
Strasbourg	TREDI	GRAND EST	Incinération	Co-incinération DD	34 428
Sausheim	INCINÉRATEUR DE MULHOUSE	GRAND EST	Incinération	UIOM	3 262
Ludres	NANCY ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	57 636
Tronville-en-Barrois	MEUSE ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	12 276
Douchy-les-Mines	CIDEME	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	7 105
Avelin	COSMOLYS	HAUTS-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	35 893
Noyelles-sous-Lens	INOVA	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	66 615
Créteil	CRÉTEIL INCINÉRATION ÉNERGIE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	137 089
Saint-Ouen-l'Aumône	AURORE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	39
Colombelles	SIRAC	NORMANDIE	Incinération	UIOM	32 755
Le Grand Quevilly	SMEDAR	NORMANDIE	Incinération	UIOM	45 500
Bassens	PROCINER	NOUVELLE-AQUITAINE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	70 673
Limoges	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LIMOGES	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecodas T2000	17 528
Nîmes	EVOLIA	OCCITANIE	Incinération	UIOM	35 998
Calce	CYDEL	OCCITANIE	Incinération	UIOM	19 701
Toulouse	SETMI	OCCITANIE	Incinération	UIOM	49 790
Montauban	NOVERGIE	OCCITANIE	Incinération	UIOM	9 063
Vedène	NOVERGIE	PACA	Incinération	UIOM	80 236
Nantes	ALCÉA	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	121 660
Petit Bourg	ECOMPAGNIE GUADELOUPE	GUADELOUPE	Banalisation	Ecodas T1000	6 838
Kourou	COFELY ENDEL	GUYANE	Banalisation	Ecodas T2000	2 721
Saint-Louis La Réunion	ECOLYS	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	9 662
Saint-Denis La Réunion	SNC POINT NET	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	170
Saint-Louis La Réunion	SNC POINT NET	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	6 345
Fort de France	La Martiniquaise de valorisation	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	5 733
Mamoudzou	STAR Mayotte	MAYOTTE	Banalisation	Ecodas T300	1 270
Saint-Martin	ECOMPAGNIE MEDICAL WASTE SXM	ST-MARTIN	Banalisation	Strerilwave 440	163
Saint-Pierre-et-Miquelon	CHFD	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	Banalisation	ECODAS T150	92
Saint-Barthélemy	OUANALAO ENVIRONNEMENT	SAINT-BARTHÉLEMY	Incinération	UIOM	14
TOTAL					1 177 627

Traitement des DASRI de MONACO en France, à NICE

Nice	SONITHERM	PACA	Incinération	UIOM	15
------	-----------	------	--------------	------	----

Bilan carbone 2017 : répartition des émissions de GES par poste (en %)



74 % de valorisation énergétique

872 tonnes (poids brut) ont été incinérées avec valorisation énergétique, soit directement, soit après prétraitement. Ce qui représente un taux de valorisation énergétique de 74 %.

À noter : l'éco-organisme suit avec attention les expérimentations en cours permettant de valoriser le broyat résultant du prétraitement par désinfection au lieu de l'enfourir.

4• Bilan carbone de la filière DASTRI : diminution des émissions de GES rapportées au tonnage traité

Le bilan carbone réalisé en février 2018 sur le fonctionnement de la filière en 2017 fait apparaître un total d'émissions de GES globalement stable par rapport à l'année précédente (2 154 tonnes équivalent CO₂ vs 2 155). Le tonnage collecté et traité ayant augmenté au cours de la période, le montant des émissions rapporté à 1 tonne de déchets diminue de 15 %.

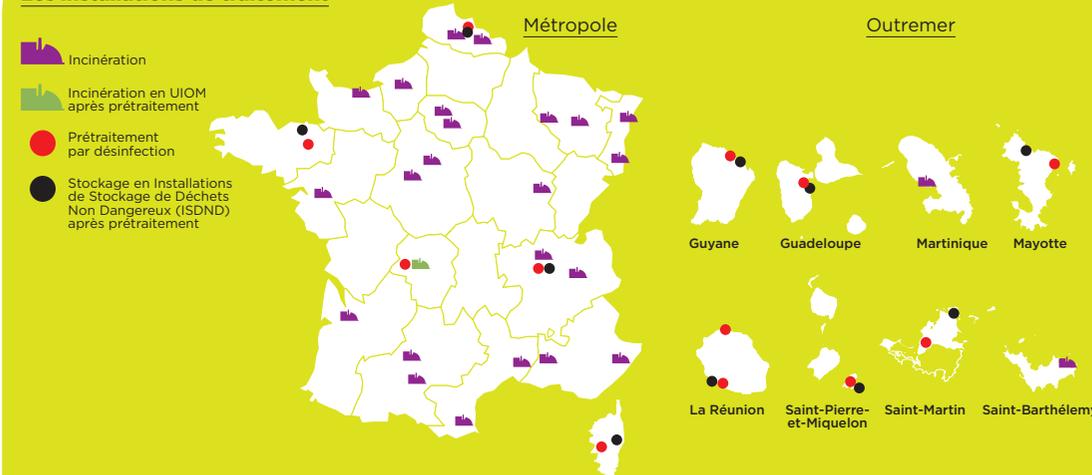
Les émissions générées par les activités de fret (transport des BAA, des fûts plastique et caisses carton, approvisionnement des pharmacies par le logisticien de DASTRI, collecte des déchets dans les PDC par les opérateurs et transport sur les sites de traitement) sont en baisse sensible et ne représentent plus que 19,7 % du total vs 27,8 %, ce qui témoigne d'une optimisation générale des transports dans toute la chaîne opérationnelle de la filière.

Les intrants restent la première source d'émission de GES de la filière (47 % du total), suivis des émissions provenant du traitement direct des déchets.

Évolution des émissions de GES, en tCO₂ pour 1 tonne de déchets



Les installations de traitement





MÉDECIN DASTRIEUR

JE PRESCRIS
UNE BOÎTE
DASTRI SUR
L'ORDONNANCE”

DASTRI

TROISIÈME PARTIE

SENSIBILISER
DIALOGUER
CONVAINCRE

Des parties prenantes à convaincre dispersées et très diverses ; des dispositifs médicaux innovants, dont la prise en charge en fin de vie diffère d'un produit à un autre. Pour améliorer chaque année et sur tous les territoires le taux de collecte des déchets perforants, l'éco-organisme doit être à l'écoute et créer les conditions du dialogue. À la croisée d'enjeux de santé et d'environnement, il peut aussi accompagner ses entreprises adhérentes pour anticiper les transformations et leur permettre de mieux se positionner.

DASTRI

9159

C'est le nombre de demandes réceptionnées en 2018 par la plateforme d'accueil - internet et téléphone - de DASTRI. Elles émanent à plus de 82 % des pharmaciens

Faire le bon geste de tri n'est jamais un acquis. L'enquête Ifop 2018 révèle un léger phénomène de relâchement dans les comportements. Peut-être déroutés par la complexité croissante des consignes, conséquence des évolutions des dispositifs médicaux et de la diversité des nouveaux DM mis sur le marché, les patients en auto-traitement semblent plus nombreux à jeter leurs DASRI avec les déchets ménagers ou les recyclables. Créer des instances de dialogue avec les parties prenantes, multiplier les occasions de contacts directs avec les patients, s'avère plus nécessaire que jamais.

1• Les territoires ont la parole

Première approche pour organiser le dialogue : rencontrer, dans une logique d'intermédiation, les représentants des différents publics de la filière, à l'échelle d'un territoire. DASTRI institutionnalise un rendez-vous annuel sur chaque territoire de métropole et d'outremer.

2017-2018 : un Tour de France de la concertation en 20 étapes

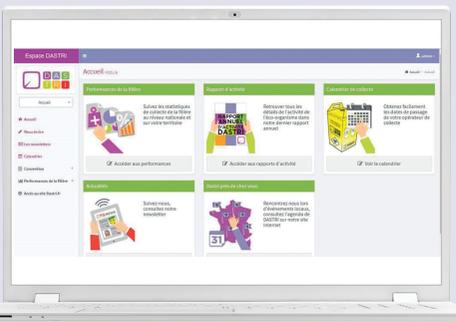
Engagée en juin 2017, la première session de ce Tour de France s'est achevée en février 2018 dans les Caraïbes. Elle avait plusieurs objectifs : partager une vision sur la période du 2^e agrément 2017-2022 ; objectiver les résultats du territoire en les mettant en perspective avec les résultats globaux ; co-construire un plan d'action permettant de progresser. Ces vingt réunions ont abouti à l'identification de 193 actions. Plus de la moitié d'entre elles concernent l'information et la communication, signe de l'importance attribuée à cette dimension dans le bon fonctionnement de la filière. Les autres relèvent de thématiques variées : animation et formation, questions liées aux AES et à la sécurité, approfondissement des données statistiques. D'un point de vue géographique, plus d'un quart émanent des DROM/COM - ce qui est cohérent avec la différence de résultat constatée dans ces territoires -, et ont permis d'identifier des actions très ciblées. Exemple, à La Réunion, suggérer la participation de DASTRI à la Marche de la Mutualité, un événement à forte notoriété.

2018 : la concertation se poursuit et se digitalise

La deuxième session s'est déroulée au dernier trimestre 2018, cette fois sous forme de web conférences, à l'exception de la Corse où les parties prenantes se sont réunies le 16 novembre à Ajaccio. Première bonne nouvelle : sur les 193 actions précédemment identifiées, plus des 2/3 étaient réalisées ou en cours de réalisation. Deuxième bonne nouvelle : le dialogue a permis de déboucher sur de nouvelles pistes d'action. Rendez-vous en 2019 pour la session 3.

Collectivités locales-DASTRI : les outils du dialogue

- Outre la plate-forme d'accueil, un **extranet** est proposé aux collectivités locales et met à leur disposition des supports d'information ainsi que les statistiques de performance de leur territoire.



- Depuis sa création, DASTRI participe régulièrement à des actions de formation. En 2018, plus de 100 collaborateurs de collectivités locales ont été sensibilisés lors de quatre **speed meetings inter-filières** organisés à Dijon, Épernay, Clermont-Ferrand et Avignon.

LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE

Depuis 2017 et le début de son deuxième agrément, DASTRI a institutionnalisé un rendez-vous annuel avec les parties prenantes au plus près des territoires. Le premier cycle de concertation s'est achevé en février 2018 dans les territoires ultramarins. La saison 2 s'est déroulée en web conférences à l'automne 2018 avec des représentants des 13 régions de l'Hexagone et de 7 DROM-COM. Objectif : faire le point sur le fonctionnement de la filière au niveau national et local ainsi que le suivi des actions identifiées l'année précédente ; actualiser le plan d'action.

5 AU 9 FÉVRIER 2018

DASTRI À LA RENCONTRE DES PARTIES PRENANTES DANS LA CARAÏBE

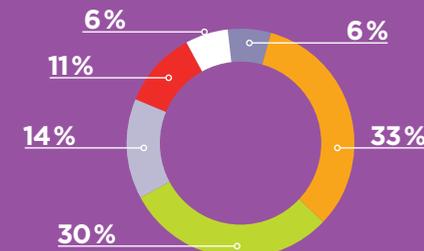


AU PROGRAMME : réunion des parties prenantes, rencontres bilatérales (pouvoirs publics, parlementaires, distributeurs des boîtes à aiguilles, opérateurs de collecte...) et visites des installations de traitement.

2 OCTOBRE - 29 NOVEMBRE 2018

LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE EN WEB CONFÉRENCE

18 réunions
186 participants

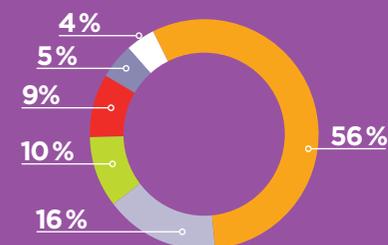


- Collectivités locales
- ARS
- Opérateurs et facilitateurs DASTRI
- Professionnels de santé (organisations représentant pharmaciens, infirmiers, hôpitaux, médecins et PSAD)
- Associations (patients et environnement)
- Autres

BILAN DES ACTIONS IDENTIFIÉES LORS DU 1^{ER} TOUR DE FRANCE DASTRI DE LA CONCERTATION

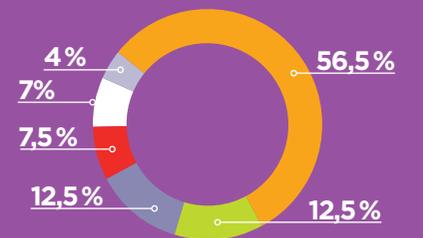
193 ACTIONS RECENSÉES

RÉALISATION AU 31.12.2018



- Communication
- Animation
- Statistiques
- Formations
- Sécurité
- Autres

120 NOUVELLES ACTIONS IDENTIFIÉES FIN 2018



- Communication
- Statistiques
- Sécurité
- Formations
- Animation
- Autres

PUB Campagne d'affichage du Grand Reims

f Collecter les pompes OmniPod® après utilisation

2• La communication est multicanale et multicanal

En parallèle, durant toute l'année 2018, DASTRI a multiplié les opportunités de s'adresser directement aux nombreux publics de la filière sous des formes variées.

Campagnes TV et radio dans les territoires prioritaires

Premier mode d'action : des campagnes de communication s'adressant aux patients, et indirectement aux pharmaciens, dans les territoires considérés comme prioritaires au regard de leurs taux de collecte :

- en Corse, un spot TV a été diffusé pendant neuf mois d'avril à décembre, sur FR3 via Stella et Corse, avant les journaux de 12h35 et de 19h05 ;
- même démarche en Île-de-France, d'avril à juin puis de nouveau en novembre.

Cette action de communication, complémentaire des animations dans le réseau officinal, a contribué à l'amélioration du taux de collecte dans ces deux régions.

- le media radio a lui été choisi en Guadeloupe et en Martinique, où 7 spots mettant en scène les différents acteurs de la filière (un patient, un pharmacien, un médecin...) ont été diffusés du 23 octobre au 14 décembre.

Création de supports de communication pour les collectivités locales

En 2016, régulièrement questionné notamment par les collectivités sur ce sujet, DASTRI, avec le concours de l'Ifop, avait questionné tous les centres de tri des déchets ménagers pour évaluer le nombre et la fréquence des accidents provoqués par les déchets perforants. Suite à la restitution des conclusions de l'étude, un dialogue s'est instauré avec les collectivités participantes. L'une des traductions concrètes est la conception d'annonces clés en mains pouvant être utilisées localement - affichage en communication extérieure, journaux d'information des syndicats de collecte et des collectivités - afin d'interpeller les habitants sur les impacts des Accidents d'Exposition au Sang (AES) pour les personnels de collecte et de tri. Ces supports ont été adressés en 2018 à 34 collectivités concernées par un taux élevé d'accidents.

Le digital au service du geste de tri

Depuis la création de la filière, le site internet DASTRI joue un rôle important dans la transmission de l'information. Selon l'enquête Ifop 2018, 55 % des pharmaciens l'utilisent pour se tenir informés de l'actualité de la filière. Et plus d'un patient sur 5 y a recours pour identifier comment gérer ses DASRI. En 2018, les visites du site ont augmenté de 16 %.

Quant aux réseaux sociaux DASTRI, leur fréquentation par les patients est en augmentation de 10 points en un an. L'éco-organisme a donc intensifié sa présence sur Facebook et twitter.

DASTRI



Les associations : trait d'union entre DASTRI et les patients

- Le partenariat avec l'AFD permet de relayer les messages DASTRI sur les différents supports de communication de la Fédération française des diabétiques : site internet, magazine *Équilibre*, newsletters, réseaux sociaux... En 2018, 73 événements ont mobilisé près de 300 bénévoles d'avril à novembre. Exemple, en Corse, où l'AFD, en partenariat avec la Caisse d'Assurance Maladie, a organisé des animations durant la Semaine de prévention du diabète dans les 5 agences de l'Assurance Maladie.

- Des actions ont également été conduites en 2018 avec l'AJD et avec la Fondation ARSEP pour la recherche sur la sclérose en plaques.



Avec deux objectifs :

- améliorer la connaissance des patients concernant les consignes de tri, notamment pour les produits complexes ;
- sensibiliser les jeunes, qui trient moins que les patients plus âgés.

Des événements pour rencontrer les publics de la filière

En 2018, DASTRI a participé à de nombreux événements, qui sont autant d'occasions d'aller à la rencontre des acteurs de la filière.

- Dialoguer avec les collaborateurs de ses adhérents est une démarche gagnant-gagnant. Comprendre l'engagement de leur entreprise dans la prise en charge de ses produits en fin de vie est un motif de fierté pour les collaborateurs et participe de l'expérience collaborateur. L'adhérent de DASTRI renforce ainsi vis-à-vis d'eux et auprès de ses publics externes son image d'entreprise responsable et engagée. Mieux se faire connaître contribue au rayonnement de l'éco-organisme. En juin 2018, DASTRI a participé à une journée d'information sur les filières REP organisée à Issy-les-Moulineaux pour les collaborateurs de Janssen et de Lifescan.

- Rendez-vous sportifs, rencontres à l'occasion de la Journée mondiale du diabète, journée des familles : autant d'événements qui permettent à DASTRI d'échanger avec les patients. Le 2 juin, une équipe DASTRI a participé à la 3^e édition de la Boucle du diabète, une course solidaire qui collecte des fonds pour la recherche. Le 13 octobre, DASTRI était présent à la réunion régionale de l'AJD à Strasbourg pour répondre aux parents des jeunes diabétiques sur le fonctionnement de la filière, les usages des différentes BAA ou la façon de gérer le nouveau DM. Les 10 et 17 novembre, l'éco-organisme a participé aux manifestations organisées pour la Journée mondiale du diabète par les AFD de Bourgogne-Franche-Comté, de Corse et de Midi-Pyrénées.

- En mars, DASTRI était à Nantes, au Congrès de la Société Francophone du diabète. Principal centre d'intérêt des Prestataires de Santé A Domicile et d'hospitaliers : la gestion des DASRI complexes. Le 27 septembre, à Limoges, lors des Journées FIDEL'HEM - l'association qui réunit les infirmières coordinatrices des Centres de Traitement de l'Hémophilie -, DASTRI a pu faire découvrir le rôle de l'éco-organisme à ces professionnelles de santé et les encourager à diffuser l'information auprès des patients.

Et, durant toute l'année, DASTRI est allé à la rencontre des étudiants en pharmacie pour les sensibiliser à la filière. Près de 500 étudiants de 6^e année de 14 Facultés ont ainsi été formés à la gestion des DASRI.

DASTRI

La Boucle du diabète



Charte Ambassadeurs Patients



Informers les parties prenantes

Pour maintenir le contact avec les publics de son écosystème, l'éco-organisme leur adresse des informations à intervalles réguliers :

- deux fois par an, la **DASTRInews** fait le point sur la vie de la filière pour les adhérents et pour les autres publics : pharmaciens, collectivités locales, associations de patients, ARS et opérateurs de collecte.

- cette newsletter biannuelle est complétée par des **Flash Infos** thématiques, à chaque fois qu'une actualité spécifique le justifie. 6 éditions ont été publiées en 2018.

- l'édition annuelle du **rapport d'activité** de DASTRI satisfait aux obligations de transparence prévues dans le cahier des charges et synthétise les enjeux, les stratégies et les résultats en s'appuyant sur un appareil statistique détaillé et sur une riche cartographie.

- ces données sont partagées avec les journalistes qui suivent les thématiques santé et environnement ainsi que l'actualité des éco-organismes.



- En novembre, à Pollutec Lyon, DASTRI a donné rendez-vous sur son stand aux opérateurs et aux collectivités locales et rencontré 75 professionnels.

3• Tous Dastrieurs : le rôle des ambassadeurs DASTRI

Ils s'appellent Marine, Virginie, Emmanuel, Sabine ou Andrea. Ils sont designer, Directeur Administratif et Financier ou blogueuse. Ils habitent en Lorraine, à Toulouse ou en Île-de-France. Ce sont les nouveaux ambassadeurs de l'éco-organisme. Des patients en auto-traitement ou des parents d'enfants diabétiques, convaincus de l'importance de respecter les bons protocoles de tri de leurs déchets perforants et prêts à s'engager : pour convaincre les autres patients, pour témoigner, mais aussi pour inciter DASTRI à faire plus ou mieux dans certains domaines. La Charte Ambassadeurs qui lie les deux parties s'articule autour de six partis pris : information, partage, leadership, transmission, communication, valorisation. L'éco-organisme pourra solliciter ces référents pour tester des idées. En sens inverse, les ambassadeurs pourront se faire l'écho auprès de DASTRI de suggestions ou de difficultés rencontrées par les patients dans la gestion des DM en fin de vie.

4• Une Réflexion Élargie Prospective pour penser le futur

Être impliqué au quotidien dans l'amélioration continue du fonctionnement de la filière n'exonère pas de réfléchir à son devenir à plus long terme, dans le contexte des évolutions sociétales, technologiques et juridiques. Raison pour laquelle, fin 2017, DASTRI, en partenariat avec Futuribles, a engagé une démarche prospective. Objectif : cerner collectivement les transformations à venir, à l'horizon 2030, pour formuler des hypothèses concernant l'avenir de la filière et permettre aux acteurs concernés de les intégrer dans leur propre stratégie.

Une quarantaine de contributeurs impliqués

À ce jour, la démarche a impliqué une quarantaine de personnes appartenant à toutes les parties prenantes de la filière. Elle s'appuie sur trois comités, garants de sa conduite à bonne fin :

- le Comité de Pilotage, cheville ouvrière de la démarche, réunit, outre Laurence Bouret, Déléguée Générale de l'éco-organisme et Futuribles, des représentants des principales parties prenantes de la filière : Gilles Bonnefond, Président de l'USPO, Dominique Burgess de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), Claude Chaumeil, Secrétaire national de la Fédération Française des Diabétiques et Renaud Piquemal, Directeur Général des services du Syndicat Centre Hérault, une structure intercommunale de traitement des déchets qui couvre 76 communes. Il s'est réuni à intervalles réguliers depuis octobre 2017.

DASTRI

- le Comité consultatif, où les syndicats des industries de santé (LEEM, SNITEM, SIDIV) sont invités à éclairer, préciser ou questionner les sujets tout au long de la démarche.
- le Comité d'orientation, constitué de personnalités qualifiées (entreprises du médicament et du dispositif médical, universitaires, représentants d'institutions et d'associations de patients, élus...), a lui pour mission de statuer aux moments clés de la réflexion. Il s'est réuni en février 2018 et en janvier 2019.

Prochaine étape

La démarche itérative, structurée autour d'entretiens, d'ateliers thématiques et d'évaluations individuelles, a permis d'élaborer différents scénarios exploratoires au croisement de deux axes :

- le niveau de risque induit par certaines évolutions techniques et organisationnelles
- le niveau d'engagement des parties prenantes et d'hétérogénéité des comportements.

Prochaine étape : identifier et sélectionner les chantiers à engager et les modalités de mise en œuvre. Décider de la poursuite de la réflexion sous un format plus léger mais pérenne.

5• Un Forum international pour débattre de la REP

Du 2 au 3 juillet 2019, Paris accueillera le Forum international des filières REP.

Cet événement est la seconde édition d'une série, faisant suite au Forum inaugural de Sydney qui s'est tenu en avril 2018 sous le patronage du Ministère de l'Environnement australien. Il a pour objet de valoriser l'engagement des entreprises et leur permettre de mieux s'approprier le concept.

Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) se sont en effet significativement développées dans différentes parties du monde ces dernières années. L'OCDE en recense actuellement 400. Véritable outil de maîtrise des déchets, elles se trouvent aujourd'hui confrontées à de nouveaux défis et doivent répondre avec toujours plus d'efficacité à des enjeux environnementaux et sanitaires.

Dans ce contexte, le Forum, soutenu par un collectif d'éco-organismes français et coorganisé par DASTRI et le GlobalPSC, réunira les principaux experts du domaine. La première journée sera centrée sur les interactions entre santé et environnement et aura lieu au Ministère de la Santé ; celle du 3 juillet s'intéressera plus spécifiquement aux enjeux de l'économie circulaire. Ouvert d'abord aux entreprises mais également à toutes les parties prenantes impliquées dans des programmes de REP sur les cinq continents, le Forum de Paris donnera la parole à de nombreux experts, notamment en santé. A noter que la Secrétaire d'Etat Brune Poirson en charge de l'économie circulaire, sera invitée d'honneur.



Forum Paris 2019



Partenaires



DASTRI

RÉFLEXION ÉLARGIE PROSPECTIVE ANTICIPER LES TRANSFORMATIONS ET ÉCLAIRER LES ENTREPRISES POUR LEUR PERMETTRE DE MIEUX SE POSITIONNER

Depuis octobre 2017, DASTRI, en partenariat avec Futuribles, conduit une démarche de réflexion prospective impliquant l'ensemble des parties prenantes de la filière. Cerner collectivement les transformations à venir, à l'horizon 2030, pour formuler des hypothèses concernant l'avenir de la filière et permettre aux acteurs concernés de les intégrer dans une stratégie commune et/ou dans leur propre stratégie, telle est l'ambition de la Réflexion Élargie Prospective (REP). Plus de 40 participants se sont impliqués à ce jour : entretiens, production en ateliers, questionnaires... Premier bilan.

UN COMITÉ D'ORIENTATION QUI REFLÈTE LA DIVERSITÉ DES PARTIES PRENANTES

Antoine Audry, Vice-Président QA/RA EMEA de Resmed, Peter Börkey, Administrateur principal à l'OCDE, Alain-Michel Ceretti, Président de France Assos Santé, Karine Claireaux, Maire de Saint Pierre, Laurent Lhopitallier, Chef du Département RSE de sanofi, Michel Santi, Professeur émérite à HEC, Dominique Viel, Vice-Présidente de la CFREP, Carine Wolf-Thal, Présidente du CNOP.

PLUS DE 40 PARTICIPANTS

Représentants de l'État (CFREP, CEPS, DGPR, DGS, HSCP), des metteurs en marché (Dispositif Médical/Médicament), des syndicats professionnels (LEEM, SNITEM), des pharmaciens et autres professionnels de santé (CNOP, FSPF, USPO, URPS, FNI), des représentants des collectivités locales (Amorce, CNR, AMF), des Conseils régionaux, des associations de patients (FFD), des mutuelles (MNH Group), des opérateurs de collecte (CNCDS, FNADE, Proserve, SNEFID) et des fabricants de contenants (France HOPITAL), des éco-organismes (Adelphe, Corepile, Ecosystemes), des associations d'établissements hospitaliers (C2DS), des universitaires (HEC)...



LEUR VISION DES TENDANCES DE FOND...

PREMIERS ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

D'ICI 2030

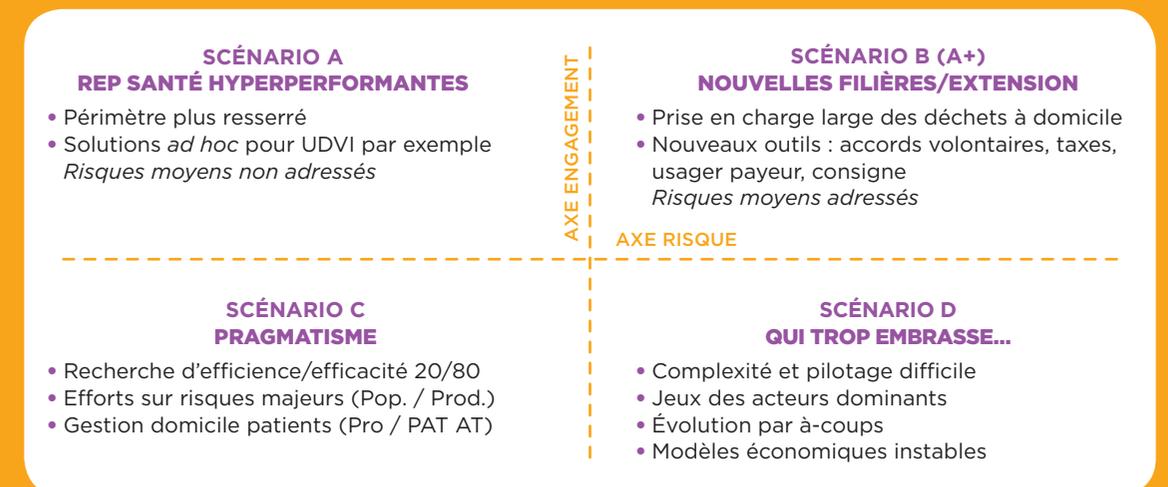
- Développement des actes de soins prescrits et non prescrits à domicile,
- Développement de dispositifs médicaux complexes issus de ruptures de technologies,
- Comportements de plus en plus autonomes, responsables et observants, mais également utilisateurs occasionnels ou populations désinvesties,
- Élargissement tendanciel de la responsabilité du metteur en marché, faible développement de dispositifs volontaires,
- Émergence de nouvelles molécules et de nouveaux types de polluants,
- Progression du cadre réglementaire européen en matière de sécurisation pour l'utilisateur,
- Écoconception peu susceptible de se développer dans les dix prochaines années (bénéfice/risque patient et absence de réglementions harmonisées),
- Évolution des attentes sociétales des citoyens/patients en termes d'environnement.

... ET DES INCERTITUDES

- Quelle vitesse pour la diffusion de techniques de soins de plus en plus sécurisées ?
- Quelle mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'incitation ?
- Quel niveau d'engagement des acteurs industriels et quels risques de sanction ?
- Quel contrôle des professionnels réalisant des actes de soins à domicile ?
- Le processus d'autorisation sur le marché intégrera-t-il la gestion de la fin de vie du produit ?
- Quelle convergence des réglementations en matière de déchets de santé à risque en Europe ?



4 SCÉNARIOS EXPLORATOIRES



l'équipe et la

DASTRI est une association loi de 1901 à but non lucratif, regroupant l'ensemble des entreprises du médicament et des fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux qui mettent sur le marché des produits qui, après usage par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic, génèrent des DASRI perforants.

L'équipe DASTRI en 2018

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte moins d'une dizaine de collaborateurs permanents.



Outre **Laurence Bouret**, Déléguée Générale depuis janvier 2013, qui pilote les évolutions de l'éco-organisme au plan stratégique et opérationnel,

le comité de direction est composé de deux personnes :



François-Xavier Heurton, Responsable Administratif et Financier. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents de l'éco-organisme et, à ce titre, pilote notamment la campagne annuelle de déclaration des produits mis en marché.



Sébastien Grillet, Directeur des Opérations. En étroite collaboration avec les partenaires/prestataires de l'éco-organisme, il a la responsabilité de l'approvisionnement du réseau pharmaceutique en boîtes à aiguilles et de la collecte des déchets pour atteindre les objectifs opérationnels fixés par le cahier des charges d'agrément, ainsi que le reporting permettant de piloter l'activité et de rendre compte aux autorités de tutelle et aux parties prenantes.

L'équipe est complétée par :

Romain Girard, responsable Opérations
Margaux Mounsamy, référente Opérations
Lucien Tytgat, référent Opérations
Madina Tchokounte, chargée de Communication
Laurent Boitel, pharmacien-référent Santé¹
Marine Lindecker, assistante administrative²

Dans les DROM-COM, DASTRI s'appuie sur un facilitateur dans chaque territoire.

1. Après une carrière dans l'industrie pharmaceutique, il apporte son expérience à DASTRI à titre bénévole.

2. Remplacée par Estelle Natario, depuis le 20 février 2019, au poste de chargée de gestion administrative et financière

gouvernance

La gouvernance

L'association, ré-agrèée par les pouvoirs publics le 27 décembre 2016 pour une durée de six ans, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau et sous la tutelle de trois ministères.

Ses dirigeants rendent compte, à la demande des pouvoirs publics, à l'ensemble des représentants des parties prenantes lors des réunions CFREP en formation de filière DASRI.

Conseil d'Administration et Bureau

L'Assemblée Générale des adhérents, qui s'est tenue le 27 mars 2018, a procédé au renouvellement par collège et pour trois ans des membres du Conseil d'Administration : Médicaments (5 sièges), Dispositif Médical (2 sièges), Dispositif Médical In Vitro (2 sièges).

9 administrateurs ont été élus :

• dans le collège Médicaments :

Patrick Emiel (Novo Nordisk)
 Yannick Jegou (Teva)
 Pascal Joly (Medac)
 Jean-Marc Lacroix (Sanofi)
 Timothée Perache (Pfizer)

• dans le collège Dispositif Médical :

Céline Dujardin (Medtronic)
 Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care)

• dans le collège Dispositif Médical In Vitro

Jérémy Forest (Abbott)
 Guy Miguères (Lifescan France)

En 2018, le Conseil s'est réuni cinq fois : 8 mars, 17 avril, 8 juin, 28 septembre et 14 décembre.

Lors de sa réunion du 17 avril, le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du Bureau.

Il a élu Yannick Jegou, Président, Timothée Perrache, Vice-Président, Marie Pené-Marie, Secrétaire, et Céline Dujardin, Trésorière.

Céline Dujardin ayant démissionné lors du Conseil du 28 septembre, Pascal Joly a été élu Trésorier lors du Conseil du 14 décembre. Claire Jegou la remplace en tant que représentante de Medtronic.

Ministères de tutelle

L'éco-organisme est placé sous la tutelle conjointe de trois ministères :

- Ministère des Solidarités et de la Santé ;
- Ministère de la Transition écologique et solidaire ;
- Ministère de l'Intérieur.

Le censeur d'État de DASTRI est M. Philippe Debet (ministère de l'Économie et des Finances).

Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs

Depuis 2016, l'instance consultative qui représente les parties prenantes des filières REP est la Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs (CFREP). Cette instance se réunit soit en formation transversale, soit en formation dédiée à une filière.

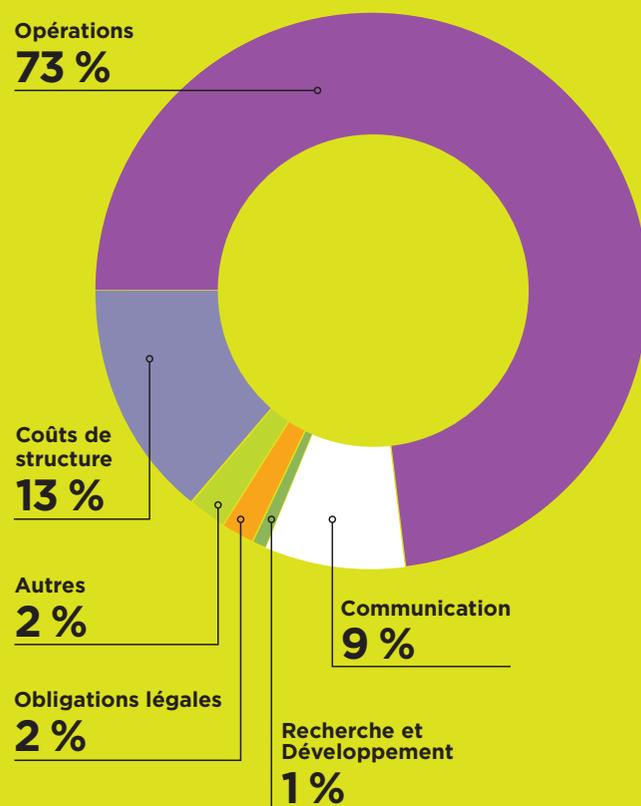
En formation transversale, la CFREP compte une soixantaine de membres – titulaires et suppléants –, répartis en sept collèges représentant l'ensemble des parties. La vingtaine des filières REP se partagent 4 sièges (titulaires et suppléants). DASTRI, représenté par Laurence Bouret, est membre de la CFREP et fait ainsi partie des 8 filières représentées aux côtés de l'État, des producteurs, des élus, des opérateurs, des associations et des organisations syndicales lorsque la Commission siège pour émettre des avis consultatifs sur les orientations communes à toutes les filières REP.

En formation de filière DASRI, la CFREP compte 18 sièges (titulaires et suppléants) répartis, en cinq collèges : État, producteurs, élus, opérateurs de collecte et pharmaciens, associations.

La CFREP ne s'est pas réunie en 2018, ni en formation transversale ni en formation spécifique DASRI.

données financières

Le montant total des cotisations appelé en 2018 s'élève à 8 615 353 euros HT. 8 188 518 euros HT ont été engagés sur l'exercice 2018, soit environ 95 % du budget prévisionnel. 15 % de contributions en moins appelées en six ans, soit près d'une année complète de coût de fonctionnement. Et ce malgré une augmentation régulière des quantités de produits commercialisés par les entreprises adhérentes (100 tonnes supplémentaires en 2018).



Coûts de structure

- salaires et prestations RH
- frais généraux

Opérations

- fabrication des boîtes à aiguilles, des caisses carton et des fûts plastique
- opérations de collecte et de traitement
- logistique de distribution des boîtes à aiguilles et des contenants de stockage
- système d'informations

Communication

Information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients et utilisateurs d'autotests, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents

Recherche et Développement

- révision de la norme ISO concernant les boîtes à aiguilles
- études sociétales et comportementales
- réflexion prospective visant à anticiper les transformations du secteur

Obligations légales

Commissariat aux comptes, impôts et taxes, dotation aux amortissements

Autres

Expert-comptable, consultants-experts, avocats

AES Accidents d'Exposition au Sang

AJD Aide aux Jeunes Diabétiques

AMF Association des Maires de France

ARS Agences Régionales de Santé

AT Autotest

BAA Boîtes à Aiguilles : contenants distribués gratuitement aux patients et aux utilisateurs d'autotests pour qu'ils stockent leurs déchets de soins perforants

CEPS Comité Économique des Produits de Santé

CFREP Commission des Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs. Instance de gouvernance qui remplace la Commission d'Harmonisation et de Médiation des Filières (CHMF) et l'ensemble des commissions consultatives d'agrément

CNOP Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

CNR Cercle National du Recyclage

DASRI Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

DASRI PAT Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement

DASRI PAT PCT Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement Piquants, Coupants Tranchants

DGPR Direction Générale de la Prévention des Risques

DGS Direction Générale de la Santé

DM Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

DROM-COM Départements et Régions d'Outre-Mer-Collectivités d'Outre-Mer

FFD Fédération Française des Diabétiques

FREC Feuille de Route pour l'Économie Circulaire

GES Gaz à effet de serre

HCSP Haut Conseil de la santé publique

OPCT Opérateurs de Collecte et de Traitement

PAT Patient en Auto-Traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

PCT Piquants, Coupants, Tranchants : appellation des déchets d'activité de soins perforants

PDC Points de collecte : points du réseau DASTRI où les bénéficiaires de la filière DASTRI doivent déposer leurs boîtes à aiguilles

PUI Pharmacie à Usage Intérieur. Désigne les pharmacies relevant d'un établissement de soins, tels qu'hôpital ou clinique

REP Responsabilité Élargie du Producteur : concept, qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

SFD Société Francophone du Diabète

UCD Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses conduisant à une injection

UDM Unité de Dispositif Médical

UDVI Usagers de drogue par voie intraveineuse

URPS Union Régionale des Professionnels de Santé (de médecins, de pharmaciens, d'infirmiers...). Elle représente les professionnels exerçant en libéral sur le territoire.





Espace Hamelin
17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris

Tél. : 09 72 47 82 08

www.dastri.fr

